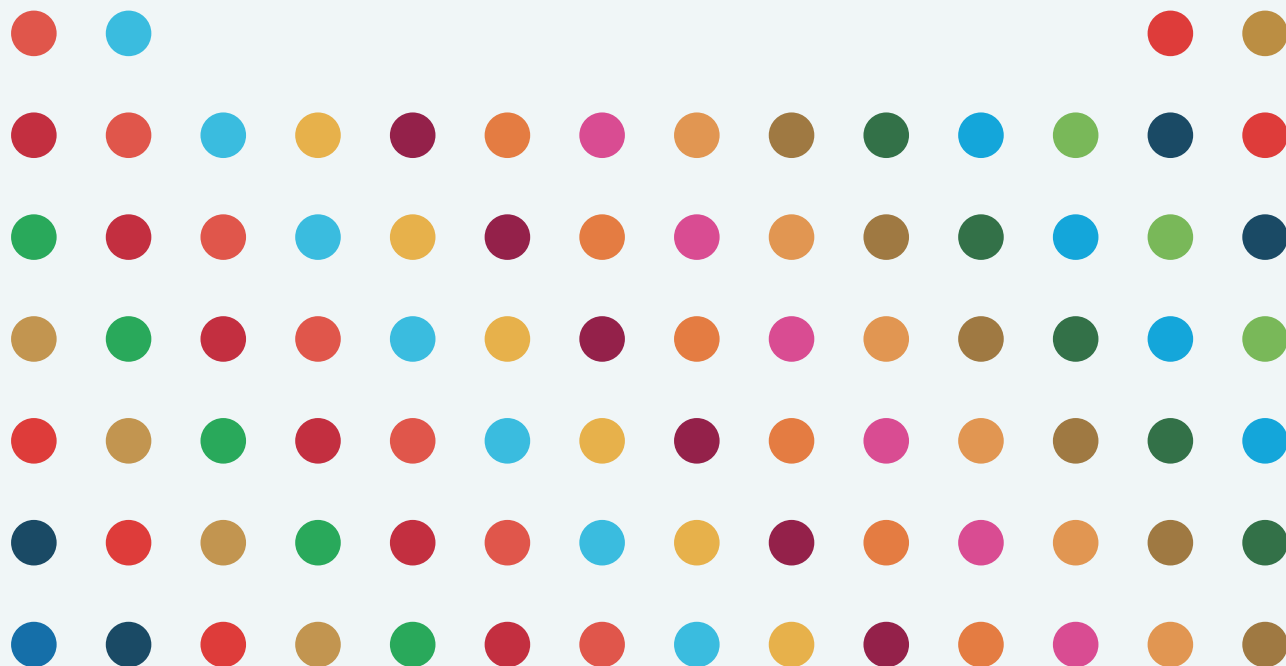


CADRE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023 – 2027



SOMMAIRE

Avant-propos	4
Page de signatures (Agences et Entités)	6
Acronymes	8
Résumé	9
Chapitre 1 : Contexte national	10
Chapitre 2 : Le soutien du SNUD à l'atteinte des ODD au Maroc	13
2.1. Du Bilan Commun Pays au Cadre de Coopération : l'alignement avec les priorités nationales	13
2.2 Théorie du changement du Cadre de Coopération	14
Axe stratégique 1 : Transformation économique inclusive et durabilité	16
Axe stratégique 2 : Développement du capital humain	20
Axe stratégique 3 : Inclusion et protection sociale	25
Axe stratégique 4 : Gouvernance, résilience et développement local	31
Les leviers d'accélération transversaux	36
Innovation et digitalisation	36
Partenariats stratégiques	37
Financement durable	38
Chapitre 3 : Mise en œuvre du CCDD	39
3.1 Configuration de l'équipe pays (UNCT)	39
3.2 Dispositif institutionnel de gouvernance	40
Chapitre 4 : Suivi, évaluation et apprentissage	43
4.1 Plan de suivi, évaluation et apprentissage	43
Annexes	45
Annexe 1 : Cadre de résultats du Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2023-2027	46
Annexe 2 : Annexe légale au Cadre de coopération pour le Développement Durable 2023-2027	55



AVANT-PROPOS



Ce Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2023-2027 marque le cinquième cycle de programmation conjointe entre le Gouvernement du Maroc et le Système des Nations Unies pour le Développement depuis 2002. Celui-ci a été initié dans un contexte marqué par le renouvellement de la réflexion autour du modèle de développement marocain.

Depuis le dernier cycle de programmation, le Maroc a accompli des avancées notables en matière de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des indicateurs socio-économiques dans une perspective de durabilité. Le Royaume se place ainsi comme un acteur de premier plan à l'échelle continentale dans le domaine de réalisation des Objectifs de Développement Durable 2030. Le Royaume est également

déterminé, comme a pu l'illustrer sa gestion exemplaire de la crise liée à la COVID-19 et ses répercussions socio-économiques à poursuivre et à renforcer sa trajectoire vers un développement durable et inclusif pour toutes les Marocaines et tous les Marocains.

Conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Nouveau Modèle de Développement entend répondre à ces défis et bâtir sur les qualités de résilience et de solidarité, d'ouverture au monde et de sauvegarde de ses constances culturelles, qui fondent les bases d'un élan renouvelé en faveur du développement du Maroc à l'horizon 2035.



Le Cadre de Coopération pour le Développement Durable, dont la raison d'être est de matérialiser l'engagement du Système des Nations Unies à accompagner le Maroc pour la réalisation des priorités nationales et des Objectifs de Développement Durable, constituera désormais l'outil de référence pour la programmation des interventions des 17 agences, fonds et programmes signataires. Cette nouvelle génération de CCDD porte également la marque de la réforme du Système onusien qui vise à mettre en œuvre le principe d'unité d'action et de repositionnement du

Système, ainsi qu'à renforcer l'efficacité, la cohérence et l'impact des programmes de développement déployés par les agences et entités onusiennes.

Ce nouveau cycle est ainsi l'occasion de poursuivre et de renforcer la coopération fructueuse, forte de 66 années, entre le Gouvernement du Maroc et le Système des Nations Unies, en faveur du développement humain et de la préservation de notre planète, pour les générations futures.

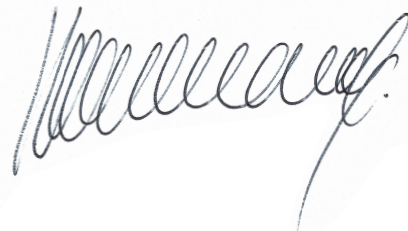
Monsieur Nasser BOURITA

Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération africaine et des
Marocains résidant à l'étranger
Royaume du Maroc

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical line extending downwards from the center.

Madame Nathalie FUSTIER

Coordonnatrice résidente du Système
des Nations Unies pour le Développement
au Maroc

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping, horizontal, wavy lines that form a dense, textured shape.



M^{me} Zuzana SCHWIDROWSKI
Directrice du Bureau de la CEA
pour l'Afrique du Nord



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Dr. Jean SENAHOUN
Représentant de la FAO



FIDA
Investir dans les populations rurales

M. Naoufel TELAHIGUE
Directeur Pays du FIDA



**Organisation
mondiale de la Santé**
Maroc

Dr. Maryam BIGDELI
Représentante de l'OMS



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

M^{me} Sanae LAHLOU
Représentante de l'ONUDI



M^{me} Leila RHIWI
Représentante de l'ONU Femmes



M. Abdellatif BOUAZZA
Chef du Bureau de l'ONU-Habitat



M^{me} Laura PALATINI
Cheffe de Mission de l'OIM



**Organisation
internationale
du Travail**

M^{me} Rania BIKHAZI
Directrice du Bureau de l'OIT pour l'Algérie,
la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie





M. Houssine EL RHILANI
Directeur de l'ONUSIDA



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Dr. Edward A. CHRISTOW
Représentant Résident du PNUD



M. Eric FALT
Directeur de l'UNESCO



M. Luis MORA
Représentant de l'UNFPA



M. François REYBET-DEGAT
Représentant de l'UNHCR



M^{me} Siham AL FIGUIGUI
Cheffe du Bureau Maroc de l'ONUDC



M^{me} Nathalie ANGIBEAU
Représentante Régionale de l'UNOPS



Dr. Spéciose HAKIZIMANA
Représentante de l'UNICEF



ACRONYMES

BCP	Bilan Commun Pays
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident
CPD	Documents de Programmes de Pays
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
ICRAM	Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis des Marocaines
IDH	Indice de développement humain
IFI	Institutions financières internationales
INFF	Integrated National Financing Framework - Cadre de financement national intégré
HACT	Harmonized approach to cash transfers - Approche Harmonisée des Transferts Monétaires
GISD	Global Initiative for Sustainable Development - Alliance des investisseurs mondiaux pour le développement durable
GR	Groupes de Résultats du Cadre de Coopération pour le Développement Durable
GTSE	Groupe de Travail Suivi & Evaluation
NEET	Not in Education, Employment or Training – Ni aux études, ni en emploi, ni en formation
NMD	Nouveau Modèle de Développement
OGP	Open Government Partnership - Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
ODD	Objectifs de Développement Durable
PANDDH	Plan d'action national en matière de démocratie et de droits humains
PGE	Plans gouvernementaux pour l'égalité
PPP	Partenariats publics-privés
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RSU	Registre social unifié
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
SNAU	Schéma national de l'armature urbaine nationale
SNUD	Système des Nations Unies pour le Développement
UNCT	United Nations Country Team - Equipe Pays des Nations Unies
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VFF	Violences faites aux femmes
WEP	Women's Empowerment Principles - Principes d'autonomisation des femmes



RÉSUMÉ

Le Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) représente l'instrument de référence pour la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités des Nations Unies au Maroc, pour l'atteinte du Programme de développement à l'horizon 2030.

Elaboré de façon conjointe par le Gouvernement marocain et le Système des Nations Unies pour le Développement, le CCDD 2023-2027 est le résultat de consultations menées lors de l'élaboration du Bilan Commun Pays (BCP) avec la société civile, le secteur privé, le monde académique, les partenaires sociaux et les partenaires techniques et financiers du Royaume. Ce document présente les priorités et les interventions stratégiques des agences et des entités des Nations Unies, convenues conjointement avec le Gouvernement marocain, en appui aux politiques nationales et aux initiatives des partenaires précités.

Ce Cadre de Coopération a été conçu dans un contexte marqué par la volonté de repenser le modèle de développement marocain, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, notamment face à la pandémie de COVID-19 et ses répercussions économiques et sociales. Les quatre orientations stratégiques qui en sont issues se caractérisent par l'alignement avec les objectifs de transformation du Nouveau

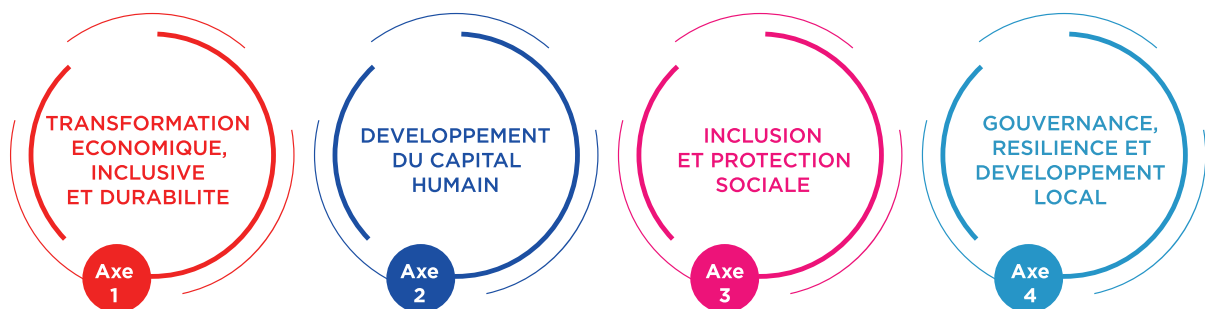
Modèle de Développement¹ (NMD), ainsi que par l'impératif de reconstruire en mieux, en ne laissant personne pour compte. Ces quatre axes de transformation sont :

Outre ces axes de transformation, trois leviers d'accélération ont été identifiés en tant que catalyseurs des changements recherchés. Il s'agit de :

- L'innovation et la digitalisation ;
- Les partenariats stratégiques ;
- Le financement durable.

Le Royaume du Maroc et le Système des Nations Unies s'engagent conjointement à renforcer leur coopération, ainsi qu'à promouvoir la coopération sud/sud et triangulaire, afin de contribuer à un développement inclusif et durable

Déterminée à renforcer les instruments de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CCDD et en étroite collaboration avec le Gouvernement marocain, l'équipe pays des Nations Unies s'engage, sous la conduite de la Coordinatrice Résidente, à mettre en œuvre le principe d'unité d'action et de repositionnement du Système, en application de la résolution 72/279 visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et l'impact des programmes de développement déployés par les agences et entités onusiennes.



¹ Le Nouveau Modèle de Développement : Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous



CHAPITRE 1

CONTEXTE NATIONAL

Carrefour des civilisations à la pointe nord-ouest de l'Afrique, le Royaume du Maroc est une monarchie constitutionnelle de 36,5 millions d'habitants², dont la population croît de près de 272 000 habitants par an³. Avec 53% des Marocains âgés de moins de 30 ans⁴, la population marocaine est majoritairement jeune. La baisse graduelle du taux de fécondité des Marocaines, aujourd'hui légèrement au-dessus du seuil de renouvellement des générations, indique une transition démographique en voie d'achèvement, ainsi que le vieillissement à venir de la population. L'indice de développement humain (IDH) pour 2019 place le Maroc dans la catégorie « développement humain moyen », avec une valeur de 0.686⁵.

En tant que pays à revenu intermédiaire inférieur, le revenu national par habitant a plus que doublé entre le début des années 2000 et le déclenchement de la pandémie de COVID-19. En 2020, il se situait à 2980 USD courants⁶. La structure de l'économie marocaine est également en transition. Grâce à un effort d'investissement public important, des politiques sectorielles volontaristes et une amélioration du climat des affaires, le Maroc est en train de passer d'une économie agricole à une économie de services, tout en se diversifiant. Une meilleure insertion du pays dans les chaînes de valeurs mondiales a permis l'émergence de secteurs industriels dynamiques tels que l'automobile, l'aéronautique et la chimie. Quant à la modernisation de l'agriculture et de

l'agro-industrie, elle a permis l'amélioration de sa productivité et la croissance de ses exportations, mais elle se heurte à des ressources naturelles, notamment hydriques, sous pression. Les changements climatiques affectent d'ores et déjà le Maroc en augmentant la fréquence des événements extrêmes tels que les sécheresses et les inondations, qui ont marqué le Royaume ces dernières années. Aujourd'hui au seuil de 650 m³/habitant/an⁷, la disponibilité de la ressource en eau potable situe le Maroc en situation de pénurie chronique, dans un contexte d'augmentation constante de la demande. Si l'impact de la crise sanitaire sur les populations est plus immédiat, la question environnementale demeure une constante des grands défis actuels et à venir.

A la suite du premier cas d'infection au Coronavirus détecté en mars 2020, l'arrivée de la pandémie de COVID-19 a accentué les défis à la trajectoire de développement du Maroc, en révélant de nouveaux enjeux. Les mesures de confinement, d'hygiène et de distanciation physique édictées par le Gouvernement dès le déclenchement de la pandémie ont permis de limiter son impact sanitaire. Du début de l'année 2021 jusqu'en février 2022, la campagne nationale de vaccination a touché plus de 23 millions de personnes, qui ont reçu au moins deux doses de vaccin durant cette année. Cette réponse vigoureuse du Gouvernement a permis d'anticiper et de bien gérer la crise sanitaire, mais aussi de maintenir un taux de

² Site du Haut-Commissariat au Plan (HCP) consulté le 15/02/2022 à 15h00

³ Site HCP consulté le 25/01/2022 à 10h00

⁴ BCP 2021, ONU

⁵ Données PNUD consultées le 25/01/2022 à 10h30

⁶ Dollars courants, données WB, consultées le 25/01/2022

⁷ Le Maroc à l'épreuve du changement climatique : situation, impacts et politiques de réponse dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture, Direction des études et des prévisions financières, Ministère de l'Economie et des Finances, décembre 2020



létalité inférieur à la moyenne mondiale, soit à 1,36% contre 1,7%⁸, tout en en préservant la continuité des soins et services essentiels de santé à travers le territoire.

Outre son impact sanitaire, ce sont également les effets socio-économiques de la pandémie qui constituent les défis les plus immédiats pour le Royaume.

Les mesures de confinement, de couvre-feu et de fermeture des frontières ainsi que l'incertitude qui les accompagnent, se sont répercutées simultanément sur l'offre et la demande, y compris extérieure. Doublement pénalisé par la pandémie et une faible pluviométrie, le PIB marocain a régressé de 6,3% en 2020⁹. Le taux de chômage¹⁰ a augmenté de 2.7 pp¹¹, fragilisant en priorité des populations déjà vulnérables, à l'instar des travailleurs informels, des jeunes et autres personnes opérant dans des secteurs particulièrement exposés à la crise.

La vulnérabilité à la pauvreté s'en ressent.

Alors qu'elle atteignait 12,5% de la population en 2014, les effets socio-économiques de la pandémie l'auraient porté à 19,9% en 2020¹², risquant de faire basculer une partie de la classe moyenne dans la précarité. Les enquêtes d'impact conduites par le HCP confirment, par ailleurs, que ce sont les catégories déjà pauvres qui s'appauvrissent davantage, du fait des pertes de revenus engendrées par la crise de la Covid-19. Il est à noter, en effet, que cette baisse de revenus a touché pas moins de 74% des actifs occupés s'identifiant aux 20% les plus pauvres alors qu'elle n'a affecté que 44% de ceux appartenant aux 20% les plus riches¹³. Les principaux facteurs de pauvreté et de vulnérabilité demeurent néanmoins les mêmes

qu'avant la crise : le milieu de résidence reste le premier facteur, le monde rural abritant 79,4% des personnes pauvres¹⁴. Le genre et le cycle de vie également, car ils déterminent l'accès à l'emploi et à l'autonomisation économique. Avec 19,9% de taux d'activité¹⁵, la participation des femmes au marché du travail demeure très faible, et devrait constituer une priorité dans les plans de relance économique et d'emploi.-

Face à ces défis multiples et inédits, le Gouvernement a rapidement pris une série de mesures fortes afin d'apporter un soutien socio-économique aux ménages et aux entreprises.

Des transferts monétaires ont ciblé les travailleurs du secteur formel à travers la CNSS. Le registre du RAMED, ainsi qu'une procédure ad hoc mise en place par le Gouvernement, ont permis de verser des aides à près de 5,5 millions de ménages, dont le/la chef-fe travaille dans le secteur informel. Ces mesures ont permis, durant la période de confinement, de compenser la perte de revenu des ménages à hauteur de 35% en moyenne¹⁶.

En parallèle, l'accélération de la généralisation des mécanismes de protection sociale, impulsée par les Hautes orientations royales, démontre la prise en compte par l'Etat de l'impératif que représente, sur le long terme, le renforcement de la résilience de la population.

8 Données OMS/Ministère de la Santé, semaine du 13 février 2022

9 Banque Mondiale, Economic monitor 2022

10 Définition de l'OIT

11 Banque Mondiale, Economic monitor 2022

12 Seuil de 4.8 USD PPA par jour, Impact social & économique de la crise du COVID-19 au Maroc, HCP, SNUD, Banque Mondiale, 2020

13 HCP (2020) : Répercussions de la pandémie Covid-19 sur la situation économique des ménages, 2ème Panel.

14 Répercussions de la pandémie Covid-19 sur la situation économique des ménages, 2ème Panel, HCP, 2020

15 Note sur la situation du marché du travail, HCP, 2020

16 HCP, « Répercussions de la pandémie Covid-19 sur la situation économique des ménages », juillet 2020



Les entreprises et les professions libérales ont également bénéficié de mesures de soutien, consistant principalement en le report des déclarations fiscales et des échéances de prêt, des prêts garantis par l'Etat, ainsi que des subventions ciblant certains secteurs.

Lancés entre mars et juin 2020, les programmes Damane (Oxygène, Relance et Relance TPE) ont permis de financer les besoins des entreprises en fonds de roulement. Ces dispositifs, ainsi que l'ensemble des mesures d'appui au secteur privé découlant de la volonté du Gouvernement d'encourager la reprise et préparer la relance, ont été utiles pour amortir l'effet de la crise.

La mise en place du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement devrait accompagner cette relance, en mobilisant des ressources additionnelles visant à soutenir les PME opérant dans des secteurs stratégiques pour l'insertion du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales et la création d'emplois.

En avril 2021, le rapport général sur le Nouveau Modèle de Développement¹⁷ (NMD) a tracé les contours de l'orientation des politiques publiques marocaines à l'horizon 2035. Les axes de transformation stratégiques visent l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine, le développement du capital humain, la lutte contre les inégalités et un développement territorial durable et résilient. L'agenda des réformes proposées par le Nouveau Modèle de Développement 2020-2035 trace un chemin dont les grandes lignes transparaissent dans l'actuel programme gouvernemental, ainsi que dans le présent Cadre de Coopération.

La coopération entre le Gouvernement marocain et le Système des Nations Unies pour le Développement s'inscrit dorénavant dans cette perspective : une sortie de crise visant à reconstruire en mieux, tout en veillant à ne laisser personne pour compte.

Les défis préexistants au COVID-19 ont été accentués par la pandémie, tandis que de nouveaux enjeux émergent. En matière de développement humain, l'amélioration de la qualité, de l'accès et de la continuité des services publics de santé, d'éducation et de culture demeure un impératif, à l'heure où la lutte contre la pandémie de COVID-19 met la résilience des communautés à l'épreuve. C'est notamment le cas pour les services de santé, en charge d'assurer la continuité des soins essentiels à la population malgré l'affluence hospitalière des patients atteints de la COVID-19. Les interruptions récurrentes de l'apprentissage scolaire ont également démontré que de nouvelles formes d'apprentissage, exploitant toutes les ressources de la digitalisation, étaient nécessaires pour prévenir les lacunes d'une génération d'écolier·e-s et d'étudiant·e-s. La réduction des inégalités socio-économiques, qu'elles soient liées au milieu de résidence, au handicap ou à la lutte contre toutes les formes de discriminations, ouvre la voie à l'inclusion, en faveur du renforcement de la cohésion sociale et de la résilience des communautés.

¹⁷ Le Nouveau Modèle de Développement : Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous



CHAPITRE 2

LE SOUTIEN DU SNUD À L'ATTEINTE DES ODD AU MAROC

2.1. Du Bilan Commun Pays au Cadre de Coopération : l'alignement avec les priorités nationales

Les analyses conduites lors de l'élaboration du Bilan Commun Pays (BCP) ont permis d'identifier des groupes de populations qui méritent une attention prioritaire. Ces groupes cumulent des facteurs de vulnérabilité socio-économiques les rendant plus susceptibles d'être laissés-pour-compte. Prenant en compte la dimension structurelle des inégalités régionales et entre milieu urbain et rural, notamment enclavé, il s'agit : des femmes et des filles exposées aux discriminations multiples, des enfants en situation difficile, des jeunes NEET, des personnes âgées ou en situation de handicap, des migrant.e.s, réfugié.e.s et demandeur.se.s d'asile ou encore, les personnes vivant avec le VIH ou à haut risque d'infection. La protection de leurs droits fondamentaux constituera une constante des activités déployées par le SNUD.

En adéquation avec les orientations du rapport général sur le Nouveau Modèle de Développement, le BCP a également permis d'identifier des défis et opportunités pour le développement au Maroc, sur lesquels le Système des Nations Unies possède un avantage comparatif. En collaboration étroite avec le Gouvernement, ces orientations stratégiques ont été sélectionnées à l'issue d'un processus de consultations incluant l'ensemble des partenaires au développement au Maroc, qui a eu lieu durant l'élaboration du Bilan Commun Pays : les partenaires institutionnels, la société civile, le secteur privé, les partenaires sociaux,

le monde académique ainsi que les partenaires techniques et financiers du Royaume. Les grandes étapes de ces consultations ont été les suivantes :

- Entre décembre 2020 et février 2021, une série de conférences en ligne a réuni plus de 900 participant.e.s, représentant les acteurs précités, autour de 14 thématiques couvrant l'ensemble des Objectifs de Développement Durable ;
- En avril 2021, le Bilan Commun Pays a livré l'appréciation du Système des Nations Unies des grands enjeux et opportunités d'accélération de l'atteinte de l'Agenda 2030, alimenté par les contributions de l'ensemble de ses partenaires ;
- En novembre 2021, un atelier national a réuni durant quatre jours plus de 100 représentant.e.s des départements ministériels et des agences/entités du SNUD autour de l'identification des interventions stratégiques prioritaires pour les cinq prochaines années, ainsi que de la formulation des quatre effets recherchés.

Fondé sur une approche participative, ce Cadre de Coopération repose sur quatre orientations stratégiques, des « effets recherchés » qui sont autant de préalables pour atteindre les objectifs finaux du développement : une société où les personnes jouissent de conditions de vie dignes et où elles sont protégées de toute forme de discrimination.



Ces orientations stratégiques s'inscrivent dans le programme gouvernemental, et ont été formulées en portant une attention constante aux critères suivants :

- L'impératif de focaliser les efforts du Système sur les populations les plus vulnérables et les plus susceptibles d'être laissées-pour-compte ;
- La maximisation de la valeur ajoutée de l'intervention du Système, dans le cadre de sa coopération avec le Gouvernement et les parties prenantes au développement ;
- L'exigence d'une approche transversale des thématiques et des mandats, corolaire de la complexité des problématiques de développement, qui appelle à la coordination de ses acteurs.

L'équipe pays du Système des Nations Unies pour le Développement au Maroc demeure mobilisée auprès du Gouvernement et des institutions nationales pour contribuer à accélérer l'atteinte des priorités nationales de développement et des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030, tout en prenant en compte les caractéristiques et les spécificités du contexte marocain, celles d'un pays émergent à revenu intermédiaire. A cet égard, les principaux types d'interventions du SNUD au Maroc seront :

- **La promotion et la mise en œuvre de projets de coopération concrets ;**
- **L'assistance technique et le renforcement de capacités** des acteurs au développement pour la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques et initiatives en faveur de l'atteinte de l'Agenda 2030 ;
- **Le plaidoyer et la sensibilisation**—pour accélérer l'atteinte des ODD ;
- **La coopération sud/sud et triangulaire**, qui accélère la réalisation des ODD en échangeant les meilleures pratiques et en mettant en valeur l'expérience du Royaume.

2.2 Théorie du changement du Cadre de Coopération

La théorie du changement présentée ici traduit les relations de causalité entre les effets et l'impact recherché, ainsi que les hypothèses et les risques qui les sous-tendent. Chacun des effets recherchés vise un changement dans les conditions de développement, au niveau des individus, des groupes ou des organisations, tout en identifiant des aires de synergies entre différents acteurs du développement.

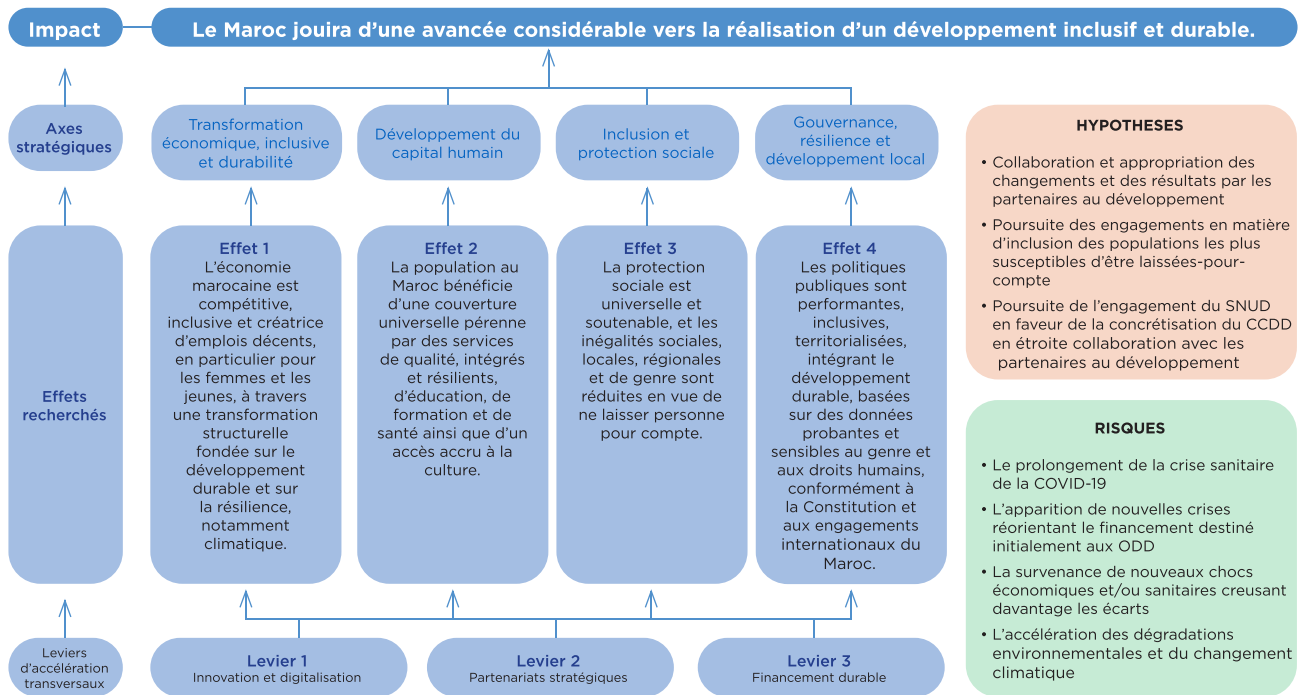
Quant aux leviers d'accélération transversaux, ils intègrent pour leur part des thématiques s'appliquant aux quatre effets recherchés. Le levier 1, « **Innovation et digitalisation** », porte sur les efforts de transition digitale, véritable catalyseur des changements institutionnels et comportementaux attendus, aussi bien par le SNUD que par ses partenaires. Qu'il s'agisse d'améliorer la productivité du secteur privé, de faciliter et renforcer la relation entre les citoyen-ne-s et les institutions, de digitaliser l'ensemble des services publics ou de garantir une meilleure circulation de l'information, la transition numérique et l'innovation sont des chantiers aux multiples enjeux.

Le levier 2 identifie, pour chaque effet, les « **partenariats stratégiques** » à mettre en place pour accélérer l'atteinte du changement escompté. Par exemple, l'innovation implique l'amélioration des dispositifs de recherche et développement, qui requièrent une meilleure interaction avec le monde de la recherche universitaire. De ce fait, les acteurs du développement seront amenés à renforcer leurs partenariats stratégiques avec les universités et les centres de recherche.

Le levier 3 porte sur le « **financement durable du développement** », qui est une condition nécessaire à l'atteinte des ODD, impliquant la mobilisation des ressources domestiques et externes, ainsi qu'une meilleure inclusion du secteur privé et des partenaires internationaux du Maroc, selon des approches innovantes.



Figure 1 : Théorie du changement globale du Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2023-2027



Les quatre effets et les trois leviers du Cadre de coopération constituent un tout intégré et cohérent dont la mise en œuvre effective et pérenne appelle à une coordination poussée des partenaires de mise en œuvre, afin de stimuler synergies et complémentarités.

Il s'ensuit également qu'une même problématique peut être traitée de façon complémentaire ou transversale, à travers plusieurs effets.

Ce cadre fournit donc des orientations stratégiques complémentaires, dont les activités devront également s'inscrire dans les six principes de programmation des Nations Unies. Ces principes traduisent l'engagement des Nations Unies et de ses partenaires à intégrer dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes de développement, les principes et objectifs suivants :

- Ne laisser personne pour compte ;
- L'approche droits humains, qui garantit le respect des droits fondamentaux des individus ;
- L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, qui visent à abolir toutes les formes de discriminations fondées sur le genre, en offrant des chances et des opportunités égales à toutes et à tous ;
- La résilience, qui renforce la capacité des individus et des communautés à anticiper, gérer, récupérer et se transformer après des chocs ;
- La redevabilité, qui concrétise l'attachement à la transparence à travers la gestion axée sur les résultats, l'évaluation des politiques et la gestion rationalisée des ressources ;
- La durabilité, qui consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.



AXE STRATÉGIQUE 1

TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABILITÉ

Effet 1 : L'économie marocaine est compétitive, inclusive et créatrice d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes, à travers une transformation structurelle fondée sur le développement durable et sur la résilience, notamment climatique.

Cet axe porte sur l'accompagnement des changements que l'on peut qualifier de transformations structurelles, qui se caractérisent par la diversification et la modernisation technologique de la production, la création d'emplois décents pour toutes les catégories de la population, ainsi qu'un usage durable des ressources.

Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a accéléré la transformation structurelle de son économie à travers des politiques sectorielles volontaristes, des investissements publics importants dans les infrastructures et une amélioration du climat des affaires. En conséquence, le PIB par habitant a plus que doublé, la pauvreté extrême a été quasiment éradiquée et des secteurs industriels à haute valeur ajoutée, tels que l'automobile et l'aéronautique, ont émergé. Malgré d'indéniables succès, cette transformation en cours de l'économie marocaine soulève des défis que la crise de COVID-19 est venue amplifier : de faibles gains de productivité, une insuffisante création d'emplois décents, notamment pour les femmes et les jeunes, ainsi que la dépendance de l'agriculture marocaine aux aléas climatiques et la pression accrue sur les écosystèmes et les ressources

naturelles. Autant de facteurs qui appellent à une accélération de la transition énergétique et écologique.

Des réformes d'ordre juridique ont également été annoncées par le NMD et intégrées dans différents plans d'action sectoriels. Ces réformes portent sur une grande variété de thématiques interconnectées, telles que le foncier, l'énergie, la logistique ou encore la création et la mise en œuvre des comportements sociaux et normes environnementales.

Conscient de l'impératif de durabilité, le Royaume a consacré dans la Constitution de 2011 le droit des citoyen-ne-s de jouir d'un environnement sain et d'un développement durable (article 31). En 2014, la Loi-cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable a précisé le cadre de référence pour l'opérationnalisation des principes et valeurs du développement durable au Maroc. En 2017, La Stratégie Nationale de Développement Durable a été adoptée afin d'opérationnaliser ce cadre juridique ainsi que les engagements internationaux du Maroc en matière d'environnement. Par ailleurs, de nombreuses stratégies sectorielles intègrent les objectifs de durabilité : la Stratégie énergétique, la Stratégie de l'Eau, le Plan Climat National ou encore le plan « Generation Green », portant sur l'agriculture durable. Par ailleurs, le Royaume s'est engagé, dans le cadre de sa Contribution Nationale Déterminée, révisée en 2021 (CDN), à réduire ses émissions de gaz à effets de serre de 45.5% à l'horizon 2030.



Le Royaume est déjà avancé en matière de production d'énergie verte et de décarbonation, et promeut la coopération dans ce domaine avec ses partenaires dont l'Union européenne, partenaire commercial de premier plan. Le Maroc a, par ailleurs, dans le cadre de sa participation au Sommet sur les Systèmes Alimentaires, identifié les priorités et pistes d'action en faveur d'une transformation de ses systèmes alimentaires, en vue d'en assurer la durabilité et l'inclusivité, et d'œuvrer à la sécurité alimentaire du pays.

Dans la continuité des changements recherchés par le Nouveau Modèle de Développement et en appui au programme gouvernemental, cet axe stratégique vise à mettre en œuvre quatre priorités stratégiques, destinées à appuyer les initiatives du Gouvernement et des partenaires au développement, qui s'attachent à répondre à ces défis au Maroc.

Priorité stratégique 1.1 : Promouvoir une meilleure intégration des secteurs productifs au sein des chaînes de valeurs, notamment à l'export, tout en assurant une montée en gamme de la production, dans le respect des normes internationales du travail et des normes environnementales.

Cette priorité stratégique se concentre sur l'amélioration de la compétitivité des producteurs marocains, notamment dans l'industrie et l'agriculture. Les interventions du SNUD contribueront à la création de plus de valeur ajoutée dans la production « made in Morocco », dans les respects des normes internationales du travail et des normes environnementales, en favorisant la création d'emplois décents. Pour cela, le SNUD s'engage à appuyer les institutions dans l'élaboration de documents stratégiques et la mise en œuvre des politiques économiques, à travers les interventions stratégiques suivantes :

- **L'appui aux réformes juridiques visant à libérer la croissance.** Cet appui technique portera sur l'élaboration et la mise en œuvre des réformes fiscales, législatives et réglementaires visant à lever les entraves au développement des secteurs productifs. Il inclut le soutien aux politiques de développement des zones d'activité de qualité, notamment des zones industrielles.
- **Le renforcement des compétences professionnelles à travers la formation initiale et continue, ainsi que l'assistance technique au sein des secteurs productifs.** S'adressant aux entreprises agricoles (y compris les petit·e·s exploitant·e·s), industrielles ou des services, le renforcement des compétences des ressources humaines, ainsi que l'amélioration des process, constituent une source de gains de productivité en mesure d'améliorer la compétitivité de la production marocaine. Cet objectif peut être atteint à travers une meilleure adéquation entre les formations initiales et continues et les besoins du marché du travail, l'accompagnement vers un meilleur accès aux marchés domestiques ou internationaux, ainsi qu'en exploitant toutes les opportunités offertes par la digitalisation ; cet appui portera entre autres sur un renforcement des capacités nationales sur la démarche d'anticipation des compétences pour mieux répondre aux besoins du marché du travail.
- **L'appui au gouvernement marocain en vue de la promotion du dialogue social,** à travers l'échange d'expériences et d'expertises aux niveaux national et international et le renforcement de capacités.



Priorité stratégique 1.2 : Contribuer à la dynamisation de l'écosystème entrepreneurial, notamment en appui aux TPME et entreprises sociales et solidaires, permettant ainsi l'accélération de l'intégration de l'informel et la création d'emplois décents, notamment pour les femmes et les jeunes.

Cette priorité stratégique se focalise sur la promotion de l'entrepreneuriat, de l'investissement privé et de l'amélioration du climat des affaires comme moteur dans la création d'emplois décents, notamment pour les femmes et les jeunes. Pour cela, le SNUD s'engage à fournir une assistance technique et stratégique portant sur :

- **L'appui au renforcement des services de promotion de l'entrepreneuriat, y compris social, et d'accompagnement des TPME**, incluant l'amélioration de leur accès au financement. Qu'elles soient publiques, privées ou issues de la société civile, il s'agira d'améliorer aux niveaux national et régional l'offre de services et la communication des initiatives d'accompagnement à la création, au suivi post-crédation, à la gestion et au financement des TPME, notamment à l'adresse des jeunes et des femmes, ainsi qu'en milieu rural ;
- **L'intégration du secteur informel**, à travers une meilleure compréhension de ses dynamiques et le soutien à sa structuration par l'accompagnement des TPME, et la réforme des facteurs dissuasifs à la formalisation des activités et de l'emploi. Les activités de recherche et d'analyse sur la structure de l'économie informelle, son poids macroéconomique, ainsi que sur la fiscalité ou une protection sociale plus adaptée, comme leviers d'intégration du secteur informel, pourront être mises en œuvre sous le leadership du gouvernement ;

- **L'appui aux réformes normatives et réglementaires en lien avec l'emploi**, visant à libérer la création d'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, ainsi que l'intégration du secteur informel ;
- **L'appui au renforcement des actions et des services de promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur du tourisme**, à travers notamment la labellisation de l'offre de services des TPME, la participation à des prix et distinctions lancés par les Nations Unies, ainsi que par le référencement des TPME touristiques marocaines à l'international.

Priorité stratégique 1.3 : Appuyer la transition écologique et l'émergence d'une économie circulaire et à faible émission de carbone.

La réussite de la transition écologique et énergétique est l'un des facteurs fondamentaux de la transformation structurelle recherchée. Les interventions stratégiques du SNUD portent, dès lors, sur l'appui aux actions engagées par les différents acteurs de l'économie marocaine, relatives à :

- **La mise en œuvre des politiques et stratégies de développement durable.** Il s'agira de renforcer le cadre législatif et réglementaire et d'accompagner l'opérationnalisation des stratégies et politiques à travers des plans d'action ambitieux et réalisables. Cette intervention stratégique s'inscrit en complémentarité de la priorité stratégique 4.4 portant sur la cohérence et la convergence des politiques publiques, l'institutionnalisation de la fonction de suivi et évaluation et la gestion axée sur les résultats, appliqués de façon transversale aux politiques et programmes de développement durable.



- **La décarbonation, la dépollution et la promotion de la transition énergétique,** notamment pour l'atteinte des contributions déterminées au niveau national (CDN). Il s'agira de promouvoir le développement de projets pilotes d'énergies renouvelables à grande échelle, le renforcement des capacités des acteurs en matière d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables, notamment dans les domaines de l'agriculture, l'industrie, le transport et la logistique durable, d'accroître l'efficacité dans l'utilisation des ressources, le développement de cadres réglementaires appropriés et la collaboration avec le secteur privé pour développer des filières à faible émission carbone.
 - **Le renforcement des capacités en matière de gouvernance et de gestion, préservation et valorisation des écosystèmes et des ressources naturelles, notamment hydriques.** L'appui visera à restaurer les écosystèmes dégradés, préserver et valoriser la biodiversité et les ressources naturelles à travers le plaidoyer, la sensibilisation, le renforcement des cadres institutionnels et réglementaires, le renforcement des capacités des acteurs concernés et l'introduction de nouvelles approches de préservation/valorisation/gestion des ressources naturelles. L'eau étant une ressource primordiale pour tou-t-es, les décisions relatives à sa gestion, du niveau local au niveau central, constituent un exemple type de l'impératif de gestion intégrée, participative et décentralisée, en tenant compte des principes de solidarité et d'équité spatiale.
 - **Les plans de mise en œuvre et de promotion de l'économie circulaire et de transition vers un système alimentaire durable.** Il s'agira de promouvoir la culture de valorisation, production et consommation durable à travers la sensibilisation, le plaidoyer et le renforcement de capacités des différentes parties prenantes (institutions, secteur privé incluant les petits producteurs, organisations professionnelles, consommateurs-trices).
 - **L'accompagnement pour la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement durable du secteur du tourisme,** incluant l'appui aux établissements touristiques existants pour une transition écologique.
- Priorité stratégique 1.4 : Investir dans l'innovation et le développement de capacités en recherche et développement.**
- L'innovation et la recherche & développement sont essentielles à la réalisation des chantiers précités. En accompagnement des actions de transformation engagées par le Gouvernement dans le domaine des compétences scientifiques et techniques en R&D, le SNUD interviendra sur :
- **L'appui à la mise en œuvre de programmes de Recherche et Développement, notamment au niveau territorial,** pour le développement des compétences scientifiques et techniques du secteur public et privé, le développement de centres de compétences et de plateformes de recherche multidisciplinaires en mesure de générer des innovations technologiques et organisationnelles, en partenariat avec les acteurs du monde de la recherche ;
 - **L'appui au développement des dispositifs de veille et d'analyse économique** incluant les questions relatives aux évolutions du marché du travail, telles que l'émergence des nouveaux métiers, des nouvelles compétences et des nouvelles formes d'emploi et de contrats.



AXE STRATÉGIQUE 2

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Effet 2 : La population au Maroc bénéficie d'une couverture universelle pérenne par des services de qualité, intégrés et résilients d'éducation, de formation et de santé ainsi que d'un accès accru à la culture.

La Constitution marocaine consacre le droit d'égal accès aux soins de santé et à l'éducation (article 31). Le gouvernement œuvre à l'opérationnalisation de ces droits à travers les services publics essentiels, dont le cadre juridique et les politiques publiques afférents sont en constante évolution.

Promulguée en 2011, la loi-cadre n° 34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins est en cours de révision. Elle fixera les principes et les objectifs fondamentaux de l'Etat en matière de santé, ainsi que l'organisation et la gouvernance du système de santé. Suite aux Orientations royales relatives à la protection sociale (abordée dans l'effet 3), une série de mesures inscrites dans le cadre de la refonte du système de santé a été enclenchée de façon à accompagner la généralisation de la couverture médicale obligatoire, composante clé du chantier de la protection sociale.

Le système éducatif est également au cœur des mutations en cours. Etablie en 2015, la Vision stratégique pour la réforme de l'Education (2015-2030) a identifié les grandes orientations pour une Ecole marocaine visant à réaliser l'égalité des chances et l'épanouissement des individus. Présentée comme un pacte national qui engage toutes les parties, la loi-cadre n° 51-

17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, a été promulguée en 2019 afin de mettre en œuvre cette vision.

Orientation majeure du Nouveau Modèle de Développement (NMD), l'investissement massif dans le capital humain constitue aujourd'hui un changement de paradigme des politiques publiques marocaines, plaçant le bien-être physique, mental et social des individus au cœur des préoccupations.

Dès lors, la valorisation du capital humain et des capacités des citoyen-ne-s est un levier en faveur de l'égalité des chances et de la cohésion sociale, de l'exercice des droits, ainsi que le principal déterminant — sur le long terme — de la prospérité économique.

Dans le cadre de cet effet, les priorités du SNUD se traduiront par des appuis aux interventions stratégiques visant l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité, de l'intégration et de la résilience des services de l'éducation, de la santé et de la culture.

Priorité stratégique 2.1 : Appuyer les efforts du Gouvernement pour assurer l'accès équitable, pérenne et de qualité à l'éducation, à la santé et à la culture, à tous les âges, y compris pour les plus vulnérables.

Cette priorité stratégique porte sur les problématiques en lien avec le droit d'accès et l'accès de la population en général et des populations vulnérables, aux services essentiels d'éducation, de santé et de culture. En appui



aux programmes gouvernementaux et de la société civile visant à promouvoir cet accès aux populations, le SNUD appuiera la mise en œuvre des interventions suivantes :

- **La promotion d'un accès équitable des populations aux services de qualité innovants en matière d'éducation, de santé et de culture.** L'intégration de l'approche genre et droits humains dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies d'accès aux services de santé, d'éducation et de culture est une garantie de la protection des droits fondamentaux, afin de ne laisser personne pour compte. En termes d'interventions, le SNUD focalisera son appui sur les programmes et initiatives en matière de réduction de l'abandon scolaire des filles rurales au secondaire et des enfants migrants/réfugiés, la création de systèmes résilients et innovants s'appuyant sur la digitalisation, afin d'assurer l'accès des populations les plus vulnérables aux services sociaux de base et aux services culturels, même en situation d'urgence ou de crise sanitaire, en intégrant les enseignements de la pandémie de COVID-19.
- **La promotion des droits d'accès des populations en situation de vulnérabilités, particulièrement les enfants, les jeunes et les femmes de tout âge, à des services de santé, y compris au niveau territorial, fondés sur une approche genre et droits humains.** Cette intervention passe notamment par l'appui aux efforts consentis pour garantir les droits et l'accès de la population, en prenant en considération les besoins spécifiques des populations telles que les jeunes, les femmes et les filles, à l'information, l'éducation, aux services de santé de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant des maladies transmissibles (VIH, syphilis

congénitale, hépatite virale) et la prise en charge globale et intégrée des femmes et des enfants victimes de toutes formes de violence.

- **L'appui à la territorialisation de l'accès des populations aux services essentiels.** Il s'agit de promouvoir et d'opérationnaliser au niveau territorial l'effectivité du droit à la santé pour tous·te·s, notamment de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, de lutter contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile évitable, ainsi que de réduire la morbidité des femmes associée à leur santé sexuelle et reproductive. Cette intervention stratégique repose également sur la promotion de l'alimentation saine, la prise en charge et la lutte contre les troubles nutritionnels et de carence. En outre, cette intervention se fonde sur le renforcement de l'accessibilité des personnes vulnérables, incluant les personnes handicapées aux technologies d'assistance et à des prestations de soins répondant à leurs besoins spécifiques.

Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la vision holistique et intégrée de la santé dans toutes les politiques publiques pertinentes, en tirant les leçons de la pandémie de COVID-19 pour une refonte du système de santé.

Dans le domaine des politiques de santé, le SNUD entend appuyer l'action du Gouvernement et de la société civile visant à accompagner la mise en œuvre de la vision nationale visant à assurer à tous un accès à des services de santé de qualité. Cette priorité se traduira par un appui du SNUD en matière de :

- **Conception, mise en œuvre et suivi de politiques nationales de santé,** à travers une mise à jour de la politique sanitaire tenant compte de la refonte en cours du système de santé et de la régionalisation avancée. Cette intervention stratégique vise trois niveaux : (i) l'appui technique à



la conception des politiques inclut la mise en place de la régulation de l'offre de soins, le renforcement de la gouvernance du système de santé, l'assistance technique aux politiques nationales de prévention et de promotion de la santé, de lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile évitable, de prise en charge des maladies transmissibles (notamment le VIH, la tuberculose et l'hépatite virale) et non transmissibles, ainsi que l'appui au développement et à la mise en œuvre d'une politique pharmaceutique nationale ; (ii) l'appui à la mise en œuvre des politiques consiste en le renforcement de capacités et la gestion des ressources humaines dans le cadre des groupements sanitaires du territoire (programme médical régional, parcours coordonné des soins, autonomie hospitalière), le développement d'outils de gestion et le renforcement des capacités des gestionnaires ; (iii) l'appui au recentrage du système sur les soins de santé primaires, la médecine de proximité et de famille ainsi que le développement de la télémédecine comme nouvelle pratique de prestation de soins.

La finalité de cette intervention est l'appui à la coordination multisectorielle aux niveaux central et territorial des politiques de santé afin d'atteindre la Couverture sanitaire universelle, dans un contexte où le taux actuel de couverture atteint 69,9%¹⁸. Cela avec un ciblage prioritaire des catégories de population qui bénéficient le moins de cette couverture. Parmi ces catégories, il y a lieu de citer entre autres les personnes âgées et les personnes en situation de handicap¹⁹.

- **Soutien aux actions sur les déterminants de la santé et lutte contre les iniquités en santé**, via des appuis aux interventions stratégiques relatives à la prise en compte des besoins spécifiques des enfants, des femmes, des jeunes, des migrant-e-s, réfugié-e-s, demandeur-se-s d'asile et autres populations vulnérables, pour la résilience du système de santé post-COVID. D'autres aspects occupent également une place de choix : le soutien au développement de la mise en réseau académique en faveur de la recherche sur les déterminants sociaux de la santé, des comportements alimentaires, de la promotion de la participation et de l'engagement communautaire en santé pour plus d'équité, ou encore la mise en place d'un répertoire des bonnes pratiques. Il convient également de renforcer les services de santé scolaire et universitaire existants et de les étendre au préscolaire, à la formation professionnelle dans le secteur public et privé.
- **Promotion des approches innovantes et multisectorielles en matière de préparation et de réponse aux crises et aux urgences sanitaires.** Cette intervention vise à appuyer le renforcement des fonctions de santé publique et des capacités requises par le Règlement sanitaire international (RSI, 2005) en intégrant les enseignements issus de la pandémie de COVID-19. Elle inclut également le renforcement des capacités des acteurs, le développement de partenariats public-privé, l'innovation dans la gestion et de prévention des crises sanitaires et des catastrophes et l'engagement communautaire pour assurer l'adhésion de la population aux décisions gouvernementales pour la diminution de l'impact en matière de morbidité et mortalité.

¹⁸ Stratégie nationale de financement de la Santé, Ministère de la Santé et de la Protection sociale, 2021

¹⁹ La protection sociale au Maroc Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales, CESE, autosaisine 34/2018



- **Appui aux programmes de développement de la petite enfance et de la nutrition** face au défi de la transition nutritionnelle. L'accompagnement par le SNUD des politiques et stratégies en la matière et le développement de programmes intégrés visera à combler les carences en micronutriments, notamment en iode, en fer et en vitamine D qui demeurent un problème de santé publique, notamment chez les femmes et les enfants, et à lutter contre le retard de croissance et le surpoids/obésité.

Priorité stratégique 2.3 : Appuyer le renforcement des performances éducatives, du préscolaire à l'université en passant par les compétences de vie, tout au long du parcours de formation et à tous les âges, pour permettre à chaque individu de réaliser pleinement son potentiel.

Cette priorité stratégique traduit l'impératif de préparer les enfants à être les citoyens épanouis de demain, ce qui passe par l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être dont l'importance est intrinsèque, mais également utile pour l'insertion professionnelle et la réalisation de leur potentiel. A cet égard, le SNUD appuiera les interventions suivantes :

- **La promotion des compétences de vie, tout au long du parcours de formation à l'éducation formelle ou non formelle à tous les âges, de l'éducation à la citoyenneté, de l'employabilité et de l'accès des jeunes à l'emploi et l'entrepreneuriat.**

Cette intervention porte sur l'appui à **l'accès à l'éducation en tant que droit fondamental**, à la conception et la mise en œuvre de politiques de développement du bien-être de l'enfant, de la naissance à 18 ans, des jeunes, ainsi que sur l'adéquation des enseignements et de la formation avec les besoins du marché de travail, en prenant en compte la dimension

territoriale. Elle s'inscrira dans les efforts visant à l'amélioration de l'environnement et du climat scolaire, ainsi que la promotion des activités de vie scolaire au sein des établissements d'éducation formelle et non formelle, des activités universitaires au sein des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le développement d'activités culturelles et sportives en tant que moyen d'attractivité et d'épanouissement pour les apprenant·e·s. Le SNUD appuiera également l'insertion professionnelle par le renforcement des compétences du XXI^e siècle, les aptitudes transversales et linguistiques des étudiant·e·s, ainsi que les programmes de transition des jeunes de l'école vers la vie active. D'autres interventions porteront par ailleurs sur l'appui au développement des voies de reprise d'études, tout au long de la vie et de la formation professionnelle.

- **L'accompagnement de l'amélioration de la qualité et du contenu des apprentissages**, à travers l'appui au renforcement du système de suivi et d'évaluation régulier et des apprentissages et de développement des curricula. Ces interventions incluent, entre autres, l'accompagnement du développement du système de suivi des lauréats de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et l'appui à la mobilité nationale, internationale et interdisciplinaire du corps étudiant et académique, mais aussi le renforcement des capacités des enseignant·e·s et autres acteurs impliqués dans l'éducation.
- **L'éducation parentale, au développement de la petite enfance et à l'accès des plus vulnérables à l'éducation préscolaire au niveau territorial.** Ces interventions portent sur l'accompagnement du développement et l'extension du système d'éducation de la petite enfance et, aux niveaux central et local, sur l'appui au système de



renforcement des capacités en matière d'éducation de la petite enfance. Elles comprennent également la consolidation des services d'éducation préscolaire communautaires dans les zones enclavées et enfin, le renforcement des mécanismes d'implication de la famille dans le suivi scolaire et d'éducation parentale.

- **Le soutien à l'accès à une éducation inclusive et de qualité en faveur des enfants, adolescents et jeunes en situation de handicap ou de mobilité,** à travers l'information et la sensibilisation, le renforcement des interventions communautaires innovantes, mais aussi par le développement de mécanismes d'identification des barrières qui hypothèquent l'accès inclusif aux services de base et la mise en place de filières de formation professionnelle ou de technique d'apprentissage dans le cadre du cursus académique classique.

Priorité stratégique 2.4: Promouvoir la culture comme catalyseur de développement durable, moyen d'épanouissement et de cohésion sociale

Cette priorité stratégique porte sur les interventions du SNUD visant à renforcer le rôle de la culture, qui est le patrimoine commun des Marocain·e·s, le ciment de la cohésion sociale, ainsi qu'un facteur important de développement inclusif et durable. Cette priorité se traduit par les interventions suivantes :

- **La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel et immatériel,** à travers la diffusion et l'accès au patrimoine culturel national, la création de contenus riches, de plateformes et de labels. Il s'agit également de faire valoir les composantes culturelles de chaque région, notamment les savoirs, les traditions et les pratiques des communautés afin d'assurer la préservation et la valorisation de leur patrimoine culturel. Cela inclut par ailleurs le renforcement
- de l'usage des nouvelles technologies et réseaux sociaux pour sauvegarder, diffuser et développer la culture marocaine dans toute sa richesse, notamment les valeurs de tolérance et de cohabitation, ainsi que la promotion de la diversité par les différents pans de la société, notamment les jeunes, afin de valoriser leur identité et favoriser le vivre-ensemble.
- **La promotion de la culture, de l'art et du sport comme moteurs de développement durable** requiert l'intégration de la culture dans les stratégies et programmes de développement local, en favorisant les programmes culturels et sportifs au plus jeune âge. Cet appui inclut le renforcement des espaces dédiés aux activités culturelles, artistiques et sportives au niveau territorial, le soutien aux startups et industries culturelles, créatives et artistiques, ainsi que le financement durable de la culture et du sport.
- **La promotion de la culture, et l'art en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité de genre,** par le biais du renforcement des capacités des acteurs institutionnels et de la société civile pour le vivre-ensemble, contre la radicalisation et l'extrémisme violent, mais aussi la promotion des activités scolaires et parascolaires, au moyen des nouvelles technologies et des approches innovantes.
- **Le renforcement du rôle de la culture et du patrimoine dans le développement de l'industrie du tourisme,** notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de valorisation touristique des actifs culturels et patrimoniaux, et la mise en place d'infrastructures d'interprétation du patrimoine matériel et immatériel, ainsi que la création de plateformes de promotion et de labels.



AXE STRATÉGIQUE 3

INCLUSION ET PROTECTION SOCIALE

Effet 3 : La protection sociale est universelle et soutenable, et les inégalités sociales, locales, régionales et de genre sont réduites en vue de ne laisser personne pour compte

La protection et l'inclusion sociales font partie des principes énoncés par la Constitution de 2011. Les droits économiques et sociaux relatifs à la protection sociale et à l'inclusion de tous au développement du pays ont été consacrés aux articles 31 à 34 de la Constitution.

Erigée en priorité des Hautes orientations royales, la protection sociale a fait l'objet d'une accélération de sa réforme dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En application des orientations gouvernementales, le programme gouvernemental d'octobre 2021 a annoncé la généralisation de la protection sociale entre 2021 et 2025, sur la base de la loi-cadre n° 09-21, promulguée en mars 2021.

En matière d'égalité de genre, le Maroc a également consenti des efforts significatifs, tant sur le plan législatif qu'institutionnel. L'article 19 de la Constitution consacre le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la parité. Le pays a également mis en œuvre des plans gouvernementaux pour l'égalité (PGE), « ICRAM » (2012-2016 et 2017-2021) et plus récemment un programme national intégré d'autonomisation économique des femmes à l'horizon 2030, Maroc Attamkine. Des défis demeurent cependant en matière de réduction de la violence à l'égard des femmes, et de discrimination fondée sur le genre.

De nombreuses politiques sociales visant des catégories et/ou des régions, plus ou moins spécifiques, ont été mises en œuvre par le Gouvernement afin de réduire les inégalités sociales et de genre, ainsi que les inégalités, qui restent marquées entre les milieux urbain et rural et entre certaines régions du pays. Parmi ces politiques sociales, la généralisation des mécanismes de protection sociale est aujourd'hui le chantier structurant. Composée de « l'assurance sociale » et de « l'assistance sociale », la protection sociale comprend l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective destinés à prémunir les individus contre les conséquences financières des risques sociaux.

Priorité stratégique 3.1 : Appuyer la généralisation des mécanismes et des services de la protection sociale visant à renforcer la résilience des familles et des populations les plus vulnérables, à assurer la couverture sociale et médicale de base de toute la population, y compris à travers le renforcement de sa gouvernance et la soutenabilité de son financement.

• **L'opérationnalisation de l'extension de la protection sociale, notamment l'assistance sociale et la couverture médicale de base, en vue de répondre en priorité aux besoins spécifiques des populations vulnérables.** Il s'agit d'œuvrer pour une généralisation de la protection sociale, qui inclut la couverture sanitaire auprès de toutes les couches sociales, notamment les populations les plus



vulnérables, mais aussi d'agir pour l'égalité des droits pour tou-te-s. Les interventions porteront particulièrement sur l'appui à la mise en place, la consolidation et l'élargissement progressif d'un socle minimal de la protection sociale, la mise à jour du panier de soins essentiels et de services de santé pour tou-te-s, mais aussi le développement et l'appui à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement de la couverture sanitaire universelle, pour une protection contre les risques financiers liés aux dépenses de santé. Ces interventions reposent également sur l'appui au plaidoyer en faveur de la priorisation de la couverture sociale et médicale des populations les plus vulnérables dans le secteur informel. Enfin, le SNUD soutiendra la personnalisation et l'explicitation des prestations et services de protection sociale, en prenant en considération les besoins spécifiques de chaque catégorie de population vulnérable aux niveaux national et local.

• **La mise en œuvre des réformes législatives et réglementaires accompagnant les programmes de protection sociale et leur alignement sur les engagements conventionnels du Royaume du Maroc en la matière.** Il convient d'appuyer techniquement cette mise en œuvre, notamment sur les volets relatifs à l'assurance maladie obligatoire, aux allocations familiales, à l'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite et aux indemnités pour la perte d'emplois. L'harmonisation des lois aura pour objectif de s'aligner sur les normes internationales dûment acceptées par le Royaume du Maroc au titre des conventions auxquelles il est Partie, garantissant, entre autres, l'égalité de traitement en matière de protection sociale.

• **La gouvernance de la protection sociale aux niveaux central, régional et local, par la mise en place de systèmes intégrés, participatifs, territorialisés et fondés sur des données probantes.** Cet appui concernera principalement la structuration de la gouvernance de la protection sociale, y compris la réduction de la fragmentation, la création d'espaces de coordination, de convergence et de dialogue, ainsi que la production et l'utilisation de données probantes pour le suivi et l'évaluation de la politique de protection sociale et l'identification de pistes de partenariats public-privé. Plus particulièrement, il s'agira aussi de soutenir les travaux du Comité technique chargé de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale, de renforcer les capacités régionales et locales pour développer et mettre en œuvre sa politique de façon inclusive et territorialisée et d'accompagner l'opérationnalisation du Registre social unifié (RSU). Au niveau local, le SNUD œuvrera également au renforcement des capacités, à la qualification et à la promotion de la recherche et développement en faveur des travailleurs sociaux, y compris ceux travaillant dans les établissements de protection sociale. Enfin, la refonte du secteur de la santé, notamment destinée à généraliser l'assurance maladie obligatoire figure, elle aussi, dans les réformes à accompagner, à travers l'appui à la gouvernance et à l'intégration de ses systèmes d'information.



- **L'appui à la pérennité du financement de la protection sociale**, dans un contexte caractérisé par la rareté des ressources accentuée par la crise COVID-19. Il comprend l'appui à l'identification des pistes d'élargissement de l'espace budgétaire et de mobilisation de financements alternatifs et innovants, en faveur d'une mise en œuvre durable de la réforme de la protection sociale. Les pistes à envisager incluent l'optimisation et la rationalisation des dépenses de protection sociale, la montée en responsabilité de nouveaux acteurs, comme les collectivités territoriales, tout en veillant à sauvegarder les droits des populations vulnérables n'ayant pas accès au système contributif.

Priorité stratégique 3.2 : Concrétiser la transformation de la fenêtre démographique ouverte au Maroc en un véritable dividende en favorisant l'inclusion des jeunes, afin qu'ils/elles puissent réaliser pleinement leur potentiel de membres productifs de la société.

L'appui du SNUD consistera à accompagner l'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales ciblant en priorité les jeunes en situation de vulnérabilité accrue, ainsi que leur inclusion dans toutes les politiques. Il vise à cet effet :

- **Le renforcement de l'employabilité des jeunes, en priorité les NEET, ainsi que des mécanismes de leur intégration sur le marché du travail, dont le système d'insertion professionnelle, à travers de nouvelles approches d'orientation et d'accompagnement.** Il est question d'appuyer l'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales ciblant les jeunes en complément des interventions de l'effet 2, avec une approche de solidarité intergénérationnelle. Des points nodaux sont à considérer, notamment à travers des partenariats avec la société civile : investir dans le développement inclusif des jeunes filles, de sorte à renforcer leur participation et leadership en tant qu'actrices de changement dans leurs communautés, mener des actions d'accompagnement des lauréat-e-s lors de la phase de recherche de travail et d'appui à la réinsertion sociale et professionnelle des NEET, des actions d'accompagnement des jeunes entrepreneur-e-s et travailleurs indépendants, ou encore par l'aide à la création d'activités génératrices de revenus soutenables. Ces actions devront être menées en collaboration avec les administrations compétentes et le secteur privé, et doublées de puissantes campagnes de communication pour un meilleur accès des jeunes à ces programmes. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des mécanismes de valorisation des acquis professionnels et de l'autonomisation des jeunes vulnérables, tout comme seront identifiés des mécanismes d'accompagnement post-établissement de protection sociale et structures carcérales. Quant à l'appui institutionnel, il comprendra le renforcement des capacités des conseillers d'emploi, l'appui au ciblage et au financement de l'employabilité et l'auto-emploi des jeunes, le renforcement du cadre stratégique pour le développement de partenariats publics-privés (PPP) pour l'employabilité, le soutien à la mobilité et au placement à l'international, ainsi que le développement de canaux de migration régulière pour les études et l'emploi.
- **L'appui aux programmes de formation des jeunes, en adéquation avec les besoins du marché du travail.** Il convient de prioriser les programmes portant sur les nouvelles technologies (alphabétisation digitale, par exemple) et de renforcer les mécanismes d'adéquation de la formation des jeunes aux besoins du marché du travail.



- **Le renforcement de la participation citoyenne et de l'esprit de civisme parmi les jeunes et lutte contre l'extrémisme violent et la criminalité.** Outre la participation à la vie politique et sociale, l'accompagnement du SNUD concernera également l'appui au gouvernement pour promouvoir les mécanismes de bénévolat et de volontariat impliquant les jeunes, y compris la mise en place d'actions de communication et de plaidoyer, notamment au niveau des structures fréquentées par les jeunes (les écoles, les associations de quartier et les universités) pour renforcer la cohésion sociale, la lutte contre l'extrémisme violent et la criminalité.

Priorité stratégique 3.3 : Promouvoir la participation et l'autonomisation des femmes et des filles, particulièrement les plus vulnérables, et renforcer les mesures de leur protection contre toutes les formes de discrimination et de violence.

Dans le but ultime de renforcer l'égalité de genre et de lutte contre toutes les formes de discrimination, le SNUD accompagnera le Royaume du Maroc à travers :

- **Le renforcement de l'environnement favorable à l'entrepreneuriat, à l'insertion professionnelle et à l'autonomisation des femmes.** Cet appui s'inscrira dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre du Programme national intégré d'autonomisation économique des femmes et des filles à l'horizon 2030 « Maroc-Attamkine » et de la continuité du Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM ».
- **Le renforcement et l'opérationnalisation des politiques et mécanismes d'accompagnement et de protection des femmes et filles contre toutes les formes de violence.** Ils'agit de renforcer les mécanismes juridiques et institutionnels de prévention et de protection contre les violences

faites aux femmes (VFF), d'appuyer l'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales et mécanismes de coordination intersectorielle, ainsi que la mise en œuvre de la loi n°103-13 sur la violence à l'égard des femmes, en collaboration avec la société civile. L'amélioration de l'accès aux services sociaux d'accompagnement et de prise en charge sera également ciblée, ainsi que de la prise en compte de facteurs d'exclusion qui impactent le quotidien des femmes et des filles.

- **L'appui aux actions ciblant le renforcement de l'égalité de genre et la lutte contre toutes les formes de discrimination,** en accroissant la sensibilisation autour du leadership transformationnel, des masculinités positives et sur les valeurs d'égalité dès le bas âge en milieu scolaire, en impliquant les garçons et les hommes, en encourageant la participation citoyenne des femmes et en renforçant les mécanismes de protection des filles rurales contre la déscolarisation.
- **L'accompagnement en faveur de l'insertion professionnelle et de l'autonomisation des femmes et des jeunes vulnérables dans le cadre du Programme d'appui aux TPME touristiques,** à travers le renforcement de l'environnement de l'entrepreneuriat dans ce domaine.

Priorité stratégique 3.4 : Favoriser l'inclusion sociale et la protection des populations les plus vulnérables à la marginalisation ou laissées-pour-compte.

En vue d'apporter un appui personnalisé en fonction des besoins spécifiques des populations vulnérables, comprenant les personnes handicapées, les enfants en situation difficile, les personnes âgées, les femmes victimes de violences, les migrant·e·s, réfugié·e·s, demandeur·se·s d'asile, les personnes vivant



avec/ou affectées par le VIH et la population carcérale, et les personnes souffrant de troubles addictifs, le SNUD empruntera plusieurs pistes pour soutenir les efforts du Gouvernement en vue de ne laisser personne pour compte :

- **L'appui à l'opérationnalisation des politiques publiques destinées à la promotion des droits des populations vulnérables précités**, et à l'élimination des obstacles à leur accès aux services sociaux de base. Le SNUD appuiera les efforts du gouvernement pour assurer l'accès des migrant·e·s et des réfugié·e·s à la santé, l'opérationnalisation du Plan Stratégique National Santé et Immigration et le renforcement de capacités en matière de prestation de services et spécificités culturelles afin de rendre les services de santé physique et mentale abordables et accessibles à tou·te·s, réduisant ainsi les obstacles liés à la langue. De façon additionnelle, le SNUD travaillera étroitement avec les institutions de défense des droits humains afin qu'elles puissent faire le suivi de l'accès des migrant·e·s, réfugié·e·s et demandeur·se·s d'asile aux services de base.
- **L'appui à l'insertion, la réinsertion socio-économique et l'autonomisation** des personnes handicapées, des migrant·e·s, réfugié·e·s, demandeur·se·s d'asile, des personnes vivant avec/ou affectées par le VIH et de la population carcérale. Cette intervention vise à appuyer les services publics de l'emploi et du secteur privé pour un marché du travail plus inclusif, mais aussi l'appui aux initiatives de sensibilisation visant à déconstruire les stéréotypes, à informer sur les procédures et les programmes d'aide à l'emploi et les mesures incitatives, renforcer les programmes d'intégration et de cohésion sociale. Pour les migrant·e·s en situation régulière et réfugié·e·s, il s'agira d'un appui à l'insertion dans le marché du

travail (emploi salarié et entrepreneuriat) et la formation professionnelle, aux activités multiculturelles, de formation linguistique et d'orientation sur les normes sociales.

- **L'amélioration de la qualité de la prise en charge des populations en situation de vulnérabilité, en renforçant les capacités des travailleurs sociaux, les structures de prise en charge et la standardisation des services.** Les interventions couvriront l'accompagnement du dispositif national de protection des populations vulnérables, de la mise à niveau des protocoles de prise en charge inclusive, la formation et l'échange d'expertise en faveur des travailleurs sociaux, le plaidoyer et la sensibilisation pour le développement d'une économie de soins ainsi que la valorisation et le renforcement du rôle de l'assistant·e social·e et de l'intervenant·e communautaire en faveur des personnes vulnérables. Par ailleurs, les programmes et les structures de l'Entraide Nationale seront accompagnés dans le but d'améliorer la qualité de prise en charge des populations vulnérables au niveau territorial. Ce sera également le cas pour les centres d'addictologie, à travers le développement d'un parcours de prise en charge pour les personnes souffrant de troubles addictifs, incluant le système judiciaire. Le SNUD accompagnera également le gouvernement afin de renforcer la coordination intersectorielle de la prise en charge des femmes et filles victimes de violences pour leur fournir des services de qualité.



Priorité stratégique 3.5 : Résorber l'écart d'accès aux services sociaux de base entre les mondes urbain et rural, afin de réduire les inégalités y afférentes.

Le développement du monde rural et périurbain étant une priorité du Gouvernement, le SNUD y apportera son appui à travers :

- **Le renforcement et l'amélioration du ciblage des programmes dédiés et adaptés au monde rural, ainsi que le renforcement de la coordination et de la cohérence de ces programmes, notamment ceux luttant contre l'enclavement, la pauvreté et les disparités sociales et territoriales dans le monde rural.** Cela comprend notamment la généralisation de la protection sociale pour les agriculteurs·ice·s, l'adaptation des services de base aux besoins des populations rurales ou en transhumance (écoles mobiles, écoles d'été, services de santé et équipes mobiles de consultation et d'opération desservant les zones enclavées ou difficiles d'accès, programme « Riaya », etc.). Ces interventions seront renforcées par des actions de sensibilisation à l'adresse des détenteur·ice·s d'obligation et des ayants-droits, et seront destinées à réduire les barrières administratives et culturelles à l'accès aux services.
- **Le renforcement de l'allocation optimale des ressources humaines et des infrastructures, pour assurer un niveau adéquat d'offre de services de base en milieu rural.** Cette intervention passera obligatoirement par l'appui au renforcement de l'attractivité du milieu rural et des incitations du personnel intervenant dans les services de base, ainsi que pour les investisseurs privés. Il s'agira également d'améliorer la visibilité et l'adéquation de la distribution des ressources humaines, tous services confondus.
- **La promotion de l'inclusion financière, pour l'autonomisation économique dans le monde rural, notamment en faveur des femmes et des jeunes.** A cet égard, le SNUD prévoit l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) et la mobilisation d'investissements visant à assurer un accès plus large aux services financiers, qui constituent un accélérateur important de l'autonomisation économique.



AXE STRATÉGIQUE 4

GOUVERNANCE, RÉSILIENCE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Effet 4 : Les politiques publiques sont performantes, inclusives, territorialisées, intégrant le développement durable, basées sur des données probantes et sensibles au genre et aux droits humains, conformément à la Constitution et aux engagements internationaux du Maroc.

Le Royaume du Maroc a souscrit aux principes, droits et obligations des conventions et traités relatifs aux droits humains tels qu'ils sont universellement reconnus, dans leurs dimensions civiles et politiques, mais également économiques, sociales et environnementales. Réaffirmés par la réforme constitutionnelle, ces principes forment également la matrice des recommandations du Nouveau Modèle de Développement, ainsi que l'orientation des principales réformes législatives depuis 2011.

A cet égard, cet axe stratégique englobe les changements escomptés des conditions de développement à l'échelle des institutions nationales et des politiques publiques mises en œuvre, à travers le lien entre le corpus normatif constitutionnel et conventionnel, d'une part, et le cadre législatif et réglementaire national d'autre part, puis à travers la mise en œuvre effective de ce cadre par les politiques publiques, y compris aux niveaux local et régional.

S'agissant de l'adaptation des normes et standards, le Maroc poursuit l'intégration, dans ses lois et réglementations, des principes constitutionnels relatifs aux droits humains,

de démocratie participative, d'égalité de genre et de lutte contre toutes les formes de discrimination, mais également au droit à un environnement sain et au développement durable. La pandémie de COVID-19 a dévoilé l'impératif que représente l'amélioration de la protection des droits économiques et sociaux, ainsi que la résilience des communautés. Ce contexte favorise également l'accélération de la réforme de l'administration publique, visant à simplifier et à digitaliser ses procédures, afin d'améliorer son efficacité et son efficience, ainsi que la cohérence et la convergence des politiques publiques. Par ailleurs, la concomitance d'une année de sécheresse a rappelé, pour sa part, l'urgence de la mise en application de l'arsenal juridique existant en faveur de la protection des ressources naturelles et de la promotion du développement durable.

Priorité stratégique 4.1 : Harmoniser les cadres juridiques avec la Constitution et les engagements contractés par le Maroc et appuyer leur mise en œuvre, notamment à travers la réforme du système judiciaire, en vue de renforcer l'environnement favorable à l'exercice des droits humains.

• **L'harmonisation du cadre juridique national avec la Constitution et les conventions ratifiées par le Maroc.** Depuis la réforme constitutionnelle de 2011, l'adaptation du corpus législatif et réglementaire marocain est un chantier de longue haleine, qui prend également en compte la traduction en droit national des engagements internationaux



du Royaume. Parmi les grands chantiers identifiés pour la période 2023-2027 se trouvent les réformes du Code pénal et du Code de procédure pénal (notamment les mesures en lien avec la protection des droits des femmes et de l'égalité et celles relatives à l'application des alternatives à la détention), le Code de la famille et le plaidoyer pour la ratification des traités et conventions signés par le Maroc. Le Système des Nations Unies prend part, en tant que partenaire de premier plan, aux programmes d'assistance technique en lien avec ces interventions, qui relèvent de l'avantage comparatif intrinsèque du Système onusien. Cela inclut également les efforts de plaidoyer et de participation du Maroc au développement continu de nouveaux instruments du droit international.

- **L'appui à la consolidation de l'Etat de droit à travers la réforme du secteur judiciaire.**

Cette intervention stratégique repose sur l'appui aux programmes des réformes en cours, parmi lesquelles la réforme du secteur judiciaire et le Plan d'action national en matière de démocratie et de droits humains (PANDDH). A l'égard du secteur judiciaire, l'appui portera sur la modernisation de la justice, la promotion des aspects préventifs de la politique pénale, les alternatives à la détention des enfants et le renforcement de capacités en matière de coopération régionale et internationale et de lutte contre la criminalité, y compris transnationale organisée. Quant au PANDDH, il s'agit d'accompagner sa mise en œuvre, notamment aux niveaux local et régional.

- **L'appui au gouvernement dans le domaine de l'accès à la justice et aux mécanismes de recours nationaux, notamment pour les femmes victimes de violences, les enfants, les migrant·e·s et réfugié·e·s, ainsi que les victimes de traite.** Ce troisième point représente également l'un des volets de la réforme du secteur judiciaire promouvant un

égal accès aux droits, à travers la Stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles, la mise en œuvre de la déclaration de Marrakech (2020), la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile, ainsi que l'engagement du Maroc apporté aux Pactes mondiaux sur les migrant·e·s et réfugié·e·s.

Priorité stratégique 4.2 : Appuyer les institutions nationales dans la mise en œuvre de leurs stratégies de promotion et de protection des droits humains, ainsi que dans l'élaboration de rapports, de suivi et d'évaluation en la matière.

- **L'appui aux mécanismes de suivi et d'évaluation en matière de mise en œuvre des traités** repose sur l'accompagnement

des institutions nationales dans leurs interactions avec les organes de traités et les organisations internationales/régionales. Cette assistance technique vise à soutenir la qualité et la régularité des interactions, y compris lorsqu'elles incluent la société civile, à travers les rapports parallèles et les examens approfondis, par exemple. Les domaines thématiques couverts par cette intervention sont notamment, mais sans s'y limiter, la promotion des droits humains, de l'égalité de genre et du développement durable.

- **L'appui à la promotion des droits humains**

consiste à renforcer les capacités en matière de communication institutionnelle, de circulation de l'information juridique, de sa vulgarisation et de sa diffusion à travers des moyens innovants, ainsi que de l'appui aux plaidoyers de la société civile, en coordination avec le gouvernement.



Priorité stratégique 4.3 : Renforcer le processus de réforme de l'Administration à travers la bonne gouvernance, la transparence et l'accélération de la digitalisation.

Cette priorité stratégique consiste, pour le SNUD, à appuyer les efforts du Gouvernement pour la mise en œuvre de la vision nationale de la réforme de l'Administration publique, à travers deux types d'interventions stratégiques :

- **L'assistance technique à la modernisation des services publics, prévue par la Charte des services publics (loi n° 54-19) et la simplification des procédures et formalités administratives (loi n° 55-19).** Cette assistance porte sur l'appui aux efforts du gouvernement pour améliorer la fourniture des services aux populations, l'accueil et la sensibilisation des usagers, la conduite du changement à destination des agents des administrations y compris à travers la promotion de l'amazigh dans l'administration publique nationale et locale, ainsi que sur les aspects de gouvernance, à l'instar de l'appui à la mise en place de systèmes d'information innovants, l'institutionnalisation de l'approche genre dans la fonction publique et la coopération sud/sud et triangulaire. Le recours à l'accélération de la digitalisation en tant que levier de la modernisation de l'administration publique, notamment au niveau des collectivités territoriales, qui doit passer nécessairement par un renforcement des capacités.
- **La transparence et la lutte contre la corruption** seront appuyées à travers des programmes de renforcement de capacités et de plaidoyer portant sur la mise en œuvre de la loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information, l'appui à la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et l'appui aux efforts de moralisation de la vie publique. Un appui sera également accordé à la mise en œuvre des engagements inscrits dans le plan d'action national du Partenariat

pour un Gouvernement Ouvert (OGP), qui promeut les principes de transparence et d'intégrité.

Priorité stratégique 4.4 : Appuyer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des politiques publiques à l'échelle nationale, ainsi que leur convergence aux niveaux local et régional, notamment à travers la production, l'accès, l'utilisation et l'interopérabilité de données probantes relatives au suivi et à l'atteinte des ODD, en particulier à l'échelle des régions et provinces du Royaume du Maroc.

- **La production et l'utilisation de données probantes, désagrégées et sensibles au genre, territorialisées, interopérables et ouvertes.** Comprendre et améliorer l'impact des politiques de développement n'est possible qu'à travers la mesure et l'analyse des changements. De ce fait, le SNUD apportera un appui technique au renforcement et à l'harmonisation du système statistique national et territorial et de son socle d'indicateurs, à travers l'adoption de normes standardisées de production, de diffusion et d'interopérabilité des données. Il soutiendra le plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP). Cet appui portera sur les dimensions sectorielles (justice, santé, éducation, emploi, etc.), ainsi que sur la dimension territoriale (communale, provinciale/préfecturale et régionale), afin d'accompagner la décentralisation et la prise de responsabilité des acteurs locaux. Les données produites devront également être désagrégées et sensibles au genre, englobant toutes les dimensions pertinentes, y compris les vulnérabilités multidimensionnelles.



- **L'institutionnalisation de la fonction de suivi et d'évaluation** permettra d'accompagner les partenaires institutionnels dans leurs efforts d'évaluation des politiques publiques. En mobilisant le cadre conceptuel des ODD, ainsi que les dispositions de la loi organique sur la loi des finances (loi n°130-13), l'institutionnalisation de cette fonction permettra de valoriser l'usage des données probantes en appui aux politiques publiques, ainsi que d'en améliorer l'impact.
- **L'appui à la cohérence et à la convergence des politiques publiques** sera d'autant plus facilité qu'il s'inscrit en complémentarité des interventions précitées. L'amélioration de la performance de l'action publique passe par une meilleure convergence des politiques publiques à un niveau tridimensionnel, qui allie la vision politique, la coordination horizontale (entre secteurs) et la coordination verticale (entre échelons de gouvernance territoriale). En se basant sur les leçons apprises des deux phases du programme conjoint « Harmonisation et évaluation des politiques publiques » (2012-2016, puis 2017-2021), cet appui portera sur une ou plusieurs thématiques à identifier avec le Gouvernement. En outre, la budgétisation sensible au genre constitue une politique publique intersectorielle et transversale d'intégration, à travers l'outil budgétaire, de l'approche genre dans toutes les politiques, afin de réduire les inégalités de genre. L'appui du SNUD visera à appuyer sa généralisation, conformément aux dispositions de la loi organique sur la loi des finances (Loi n°130-13).

Priorité stratégique 4.5 : Contribuer au renforcement des capacités aux niveaux de l'administration centrale, des services déconcentrés, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et du monde académique, dans le cadre de la subsidiarité et de la démocratie participative prévues par la régionalisation avancée.

Cette priorité stratégique englobe les actions de renforcement de capacités des différents acteurs du développement, notamment au niveau local, en se fondant sur le référentiel constitutionnel et sur la répartition des responsabilités issues de la régionalisation avancée. Les interventions stratégiques proposées reflètent cette répartition :

- **La mise en œuvre des mécanismes de démocratie participative** renvoie à l'opérationnalisation des mécanismes de consultation et de participation à la prise de décision pour toutes les catégories de population, à travers les instances consultatives prévues par la Constitution et les lois. Cette participation est prévue tant au niveau national qu'au niveau local, par la législation en lien avec la régionalisation avancée.
- **Le renforcement des capacités des collectivités territoriales** concerne les élus et cadres des collectivités territoriales en matière de conception, de planification, d'exécution et de suivi/évaluation des politiques publiques et projets de développement. Cet appui inclut l'assistance technique à l'intercommunalité, la contractualisation Etat/collectivité territoriale, la mise en œuvre de projets intégrés multiacteurs, la communication, le marketing territorial, ainsi qu'à la planification participative à travers les trois échelons territoriaux.



- **Le renforcement des capacités des services déconcentrés de l'Etat** est également une intervention stratégique en appui à la mise en œuvre de la Charte de la déconcentration (Décret n° 2-17-618). Son objectif est d'accompagner la déconcentration du pouvoir réglementaire et de favoriser la libre administration, en complément de la montée en compétences des collectivités territoriales.

Priorité stratégique 4.6 : Appuyer les initiatives en vue de favoriser l'émergence d'écosystèmes locaux, facteurs de diversification économique et de résilience, en milieu rural et dans les petites et moyennes villes.

Afin de renforcer la résilience des communautés et de réduire les disparités entre les milieux rural et urbain, dans un contexte marqué simultanément par les effets socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et par le changement climatique qui affecte les régions, les interventions stratégiques proposées sont l'appui :

- **Au développement territorial.** En soutien au Schéma national de l'armature urbaine, qui porte sur 108 villes dites « intermédiaires » (SNAU 2050), il s'agira d'appuyer l'émergence d'écosystèmes locaux, l'amélioration des infrastructures urbaines des petites et moyennes villes, ainsi que de renforcer les capacités d'accompagnement des acteurs locaux, qu'ils soient publics, de la société civile ou du secteur privé, notamment les coopératives. Le milieu rural est également concerné, à travers l'appui au Programme national de développement intégré des centres ruraux émergents.
- **A la promotion des modèles de développement urbain rénové.** Il s'agit d'apporter une assistance technique et opérationnelle aux différents intervenants en matière de développement urbain. L'objectif sera d'asseoir les principes de l'urbanisme et de la ville durable, notamment à travers la promotion des éco-cités et éco-quartiers, et de l'agriculture urbaine.
- **L'appui à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles et à la résilience, notamment climatique.** Il s'agit de la déclinaison locale des politiques de préservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique et de valorisation des régions fragiles, prenant en compte les déplacements internes. Le renforcement des capacités des acteurs locaux permettra de favoriser une gouvernance participative des ressources naturelles et garante de leur durabilité.
- **L'appui aux programmes de valorisation touristique du milieu naturel et rural,** à travers la promotion du tourisme durable et de l'éco-tourisme.



LES LEVIERS D'ACCÉLÉRATION TRANSVERSAUX

Innovation et digitalisation

L'innovation et la digitalisation constituent le premier levier d'accélération transversale, qui s'applique aux quatre effets et qui sera décliné selon le résultat escompté et le type de partenaires de mise en œuvre.

La digitalisation et l'innovation offrent de nombreuses opportunités pour la croissance et le développement socio-économique du pays.

En collaboration avec les partenaires institutionnels, le SNUD appuiera la mise en œuvre des stratégies des départements sectoriels en matière de digitalisation de leur gouvernance et de leurs services, notamment :

- La stratégie nationale de transition numérique, qui vise à développer des services de e-Gouvernement dans le but de mettre à profit le levier digital afin de simplifier les démarches administratives pour les citoyens et les entreprises avec un accent sur les services mis à disposition des personnes à capacité réduite et des personnes vivant dans les zones enclavées, dans le but de ne laisser personne pour compte ;
- La modernisation du secteur judiciaire et de ses systèmes d'information ;
- L'appui à la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF), notamment en matière de promotion de l'inclusion financière numérique et de vulgarisation des services financiers numériques ;
- Le développement de l'agriculture digitale et des moyens technologiques de modernisation des exploitations agricoles ;
- L'accompagnement de la mise en place du système d'information en milieu hospitalier et l'introduction de la carte médicale comportant

le dossier médical et les données des patients tout en assurant la protection des données personnelles ; l'accompagnement visera également le domaine de la télémédecine et la stratégie de santé digitale prenant en compte le handicap ainsi que les services communautaires pour les populations les plus vulnérables et incluant la continuité des services essentiels en situation d'urgence sanitaire et de crise ;

- Le développement de systèmes digitaux d'éducation, d'apprentissage et de formation accessibles aux populations les plus vulnérables ;
- La numérisation des services de la culture et du patrimoine culturel marocain.

La standardisation de la production et de la circulation des données, ainsi que leur valorisation par les acteurs publics et privés, représentent un autre aspect transversal, qui s'applique en priorité aux institutions nationales et au système statistique national, et qui doit prendre en compte les principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée. L'essor de la data science et de l'intelligence artificielle constitue également une opportunité que le Maroc peut exploiter, à condition de s'en donner les moyens humains et technologiques, en prenant en considération la dimension éthique de ces nouvelles technologies.

De manière générale, les interventions du SNUD auront pour objectif d'appuyer la réduction de la fracture numérique (en termes d'accès aux infrastructures, d'inégalités d'alphabétisation numérique, etc.), afin de favoriser l'inclusion des populations les plus vulnérables par le biais du digital et de ne laisser personne pour compte.



Partenariats stratégiques

En tant que programme conjoint élaboré par le Gouvernement marocain et le SNUD, le CCDD constitue un cadre de référence important des partenariats stratégiques nécessaires à l'accélération de l'atteinte des ODD. Ces partenariats devraient répondre aux besoins d'optimisation de la planification stratégique et des ressources, et permettre de renforcer la coordination et les synergies entre les différents acteurs du développement, afin d'augmenter l'impact des initiatives.

Mettant en œuvre sa capacité de mobilisation et son rôle de catalyseur des échanges, le SNUD veillera à appuyer la collaboration avec et entre les acteurs du développement, l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques multipartites entre les institutions nationales, le secteur privé, la société civile, le monde académique et les partenaires techniques et financiers.

Coopération sud-sud et triangulaire

Les partenariats stratégiques, aux niveaux régional et global, devraient se traduire ainsi par une coopération sud-sud et triangulaire accrue, notamment en direction du continent africain et des pays partageant les mêmes défis et priorités de développement. L'expérience du SNUD au niveau du précédent cycle du CCDD a démontré la richesse des initiatives de coopération sud-sud et triangulaire mises en œuvre entre les agences et les différents départements et institutions nationales. Dans le cadre du présent cycle, le SNUD continuera à mettre en œuvre son appui technique et sa capacité à connecter les acteurs de développement marocains aux meilleures pratiques internationales et à mettre les compétences et les expériences marocaines au service de la vision de prospérité de l'Afrique. Il s'agira de rassembler des partenaires diversifiés tels que les départements

ministériels, les collectivités territoriales, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé. Les modalités de coopération incluront la formation et le renforcement des capacités, le partage des connaissances, ainsi que la mise en réseau des différents acteurs. La coopération couvrira des domaines variés et permettra de mettre en place des projets pilotes et d'introduire des procédés innovants et un transfert de technologies permettant d'apporter plus de 200 000 associations, la contribution du tissu associatif à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics, dans le cadre de la démocratie participative, est consacrée par la Constitution.

Du fait de son implantation au niveau local, de sa proximité avec les communautés et de son action auprès des personnes susceptibles d'être laissées-pour-compte, la société civile sera importante dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités du CCDD.

D'autre part, le SNUD soutiendra, en coordination avec le gouvernement, les acteurs de la société civile via des programmes d'appuis financiers et techniques et d'actions de renforcement des capacités afin de les accompagner dans leurs actions d'observation, de participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques.

Le secteur privé et les partenaires

sociaux

Le SNUD renforcera son partenariat avec le secteur privé et les partenaires sociaux pour l'accélération de l'atteinte des ODD, selon les priorités nationales, à travers l'investissement durable et responsable, ainsi que la responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cet objectif fait écho à la volonté du Nouveau Modèle de Développement de mettre en place des conditions propices pour l'accroissement de l'investissement privé à travers un cadre juridique attractif,



ainsi que la diversification des mécanismes et des systèmes de financement au service de la transformation économique²⁰. Le SNUD appuiera la participation du secteur privé dans la réalisation des ODD, notamment à travers la facilitation de l'adhésion à des initiatives globales telles que le Global Compact, les Women's Empowerment Principles (WEP) et l'Alliance des investisseurs mondiaux pour le développement durable (GISD).

Le monde académique

Une attention particulière sera accordée au renforcement des partenariats avec le monde académique et ses différentes composantes.

Il s'agira d'appuyer l'innovation et la recherche et développement en faveur des secteurs privé et public, de développer des compétences ciblées et adaptées au marché du travail, permettant d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises. Les modalités de partenariats avec le monde académique pourront inclure le renforcement des capacités à travers la formation initiale et continue, la recherche fondamentale et appliquée, la production et la valorisation de données probantes, la sensibilisation, le plaidoyer et la création d'espaces d'échange et de dialogue.

Les partenaires techniques et financiers (PTF)

Les partenaires techniques et financiers accompagnent le Royaume du Maroc dans ses efforts de mise en œuvre des ODD, à travers des appuis qui se distinguent par leur diversité en termes d'approche, de montage et de mise en œuvre. Le SNUD poursuivra sa collaboration avec les partenaires techniques et financiers, pour un meilleur alignement de la programmation et des différents flux de financement avec les priorités nationales.

Cette exigence est d'autant plus prégnante que la crise sanitaire et ses effets socio-économiques nécessitent une meilleure collaboration entre la partie marocaine, les Nations Unies et les partenaires techniques et financiers, notamment les institutions financières internationales (IFI). Celle-ci sera renforcée en optimisant les avantages comparatifs de chacun, dans le but d'améliorer les synergies des interventions et d'optimiser les ressources techniques et financières.

Financement durable

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le Financement du développement (2015), le SNUD accompagnera le Ministère de l'Economie et des Finances, à renforcer et à diversifier l'architecture du financement pour le développement durable. Le SNUD recherchera, dans ce cadre, des partenariats avec les institutions financières internationales et régionales, avec le secteur privé ainsi que les partenaires techniques et financiers pertinents.

Dans le domaine de la finance durable, le SNUD travaillera sur le plaidoyer en faveur de l'adoption de mécanismes de financements innovants et d'investissement à impact (impact investing) qui inclurait la finance inclusive et la finance verte. A cet égard, le SNUD fera la promotion des modalités de financements mixtes (blended finance) tels que les partenariats public-privé. Le SNUD pourra également appuyer les partenaires institutionnels pour soutenir l'adoption et/ou l'émission d'instruments financiers innovants alignés sur les ODD, tels que les SDG bonds, les Gender bonds ou encore les Blue et Green bonds.

²⁰ Rapport général sur le Nouveau Modèle de Développement : Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous



CHAPITRE 3

MISE EN ŒUVRE DU CCDD

3.1 Configuration de l'équipe pays (UNCT)

La nouvelle vision portée par la réforme du SNUD apporte des changements visant à donner naissance à une nouvelle génération d'Equipes Pays dont l'action est essentiellement dictée par le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD), principal outil de planification du Système au niveau du pays. En tenant compte des avantages comparatifs liés au mandat et aux spécificités locales de chacune des agences et entités, l'Equipe Pays œuvre de manière coordonnée et synergétique afin d'atteindre les résultats communs escomptés et accélérer l'atteinte des ODD et de l'Agenda 2030.

Au Maroc, le SNUD est représenté par 24 fonds, agences, programmes et entités qui, dans l'esprit de la réforme des Nations Unies, mènent leurs activités de façon intégrée et coordonnée, en s'appuyant sur la richesse et la diversité de leur mandat respectif, et en s'efforçant de maximiser les initiatives conjointes. L'Equipe Pays est composée des représentant(e)s de ces organisations, sous le leadership du/de la Coordinatriceur/ice Résident.e.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme, le Système est également mieux à même de s'appuyer sur les différentes ressources disponibles aux niveaux régional et global afin de mobiliser des capacités techniques supplémentaires pour l'appui aux efforts nationaux. L'Equipe Pays des Nations Unies incorpore ainsi des entités des Nations Unies qui fournissent leur assistance au Royaume du

Maroc sans être directement basées dans le pays.

L'Equipe Pays sera chargée de : (i) fournir l'orientation d'ensemble requise pour la mise en œuvre efficace et efficiente du CCDD et ce, afin d'assurer l'atteinte des résultats en temps opportun ; (ii) fournir l'orientation opérationnelle nécessaire pour faciliter le partenariat et la coordination avec les parties prenantes du CCDD ; (iii) superviser activement la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du CCDD ; (iv) prendre des décisions conjointes concernant les activités programmatiques et les questions financières ; (v) promouvoir le développement des programmes conjoints, selon les besoins, axés sur les priorités définies dans le CCDD ; (vi) développer et appuyer la stratégie de mobilisation et d'allocations de ressources du CCDD.

Le tableau ci-dessous montre, à titre indicatif et non exclusif, le modèle de gestion et thématiques sur lesquels les agences fonds et programmes du SNUD signataires du CCDD, se focaliseront dans la mise en œuvre des objectifs du CCDD.



Agences	Modèle de gestion		Effets			
	Bureau de représentation	Bureau de liaison/projet distinct	Effet 1	Effet 2	Effet 3	Effet 4
CEA	x		x			
FAO	x		x			x
FIDA		x	x		x	x
HCR	x		x	x	x	x
OIM	x		x	x	x	x
OIT		x	x	x	x	x
OMS	x			x	x	x
ONU DC		x		x	x	x
ONUDI	x		x	x		
ONUFEMMES	x		x		x	x
ONU HABITAT	x			x		x
ONUSIDA	x			x	x	x
PNUD	x		x		x	x
UNESCO	x		x	x	x	x
UNFPA	x			x	x	x
UNICEF	x			x	x	x
UNOPS		x				x

3.2 Dispositif institutionnel de gouvernance

Dans le cadre de la mise en œuvre du CCDD, les organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux élaborent, exécutent, suivent et évaluent collectivement les activités de développement visant à réaliser le Programme 2030 et les autres engagements internationaux et régionaux. A cet égard des structures de gouvernance suivantes seront mises en œuvre :

Le Comité de Pilotage Conjoint : Instance de pilotage au niveau national qui fournit des orientations stratégiques sur la mise en œuvre du CCDD dans son ensemble. Il exerce la supervision conjointe et l'appropriation entre le Gouvernement et le Système des Nations Unies. Il assure la direction et le contrôle stratégiques du CCDD, veille à ce que celui-ci aille dans le sens des processus, mécanismes et objectifs nationaux, régionaux et internationaux en matière de développement. Il examine les progrès accomplis, les difficultés à surmonter et les occasions à saisir, donne des orientations

de mise en œuvre, étudie le rapport sur les résultats et apporte son appui à la mobilisation de ressources.

Le Comité de Pilotage Conjoint est coprésidé par le représentant désigné du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger et le/la Coordonnateur/trice Résident.e des Nations Unies. Il est composé des représentants des ministères clés et autres institutions nationales concernées ainsi que de deux (2) représentant.e.s de la Société civile, des membres de l'Équipe Pays et des co-président.e.s nationaux et onusiens des groupes d'effets. Le secrétariat sera assuré par le Bureau du Coordonnateur Résident. Le Comité se réunira au minimum une fois par an et, au besoin, de manière extraordinaire à la demande d'un.e de ses co-présidents.e.s.



Le Comité de Pilotage Conjoint :

- (i) Procède aux revues et évaluations périodiques ;
- (ii) Examine et valide les rapports périodiques de suivi du CCDD ;
- (iii) Recommande en cas de besoin les orientations nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés du CCDD ;
- (iv) Formule des propositions d'allocation de ressources ;
- (v) Encourage les approches et actions conjointes ;
- (vi) Valide la coprésidence des groupes de résultats ;
- (vii) Valide les plans de travail annuels conjoints des quatre groupes de résultats ;
- (viii) Approuve l'évaluation finale indépendante du CCDD, qui couvrira l'ensemble des programmes, projets et activités mis en œuvre par l'Equipe des Nations Unies conjointement avec les partenaires nationaux. (voir section 4.1 Plan de suivi, évaluation et apprentissage).

Les Groupes de résultats : quatre (4) groupes de résultats sont créés pour chaque effet du plan-cadre. Ils sont chargés de : (i) élaborer des plans de travail conjoints annuels découlant du CCDD, (ii) d'en assurer le suivi et superviser la mise en œuvre ; (ii) promouvoir l'avancement d'un débat substantiel sur les thématiques traitées et identifier des domaines potentiels de coopération conjointe ; (iii) veiller à l'intégration des principes programmatiques²¹ dans la mise en œuvre des programmes et faire le lien avec les groupes inter-agences thématiques ; (iv) contribuer à la mobilisation des ressources financières du cadre de financement annuel commun (relevant des plans de travail

conjointes) mis à jour annuellement à l'aide de données transparentes sur les ressources financières requises, disponibles, escomptées et à mobiliser ; (v) élaborer des plans de travail ainsi que fournir des rapports périodiques sur les progrès vers la réalisation des résultats escomptés, (vi) préparer les rapports annuels ; (vii) contribuer à l'organisation des revues périodiques et des évaluations. Les groupes de résultats feront état annuellement au Comité de Pilotage Conjoint des résultats atteints, ainsi que de leur contribution à l'atteinte des objectifs du CCDD.

Chaque groupe de résultats disposera d'un.e coprésident.e émanant d'une institution nationale et d'un coprésident.e onusien.ne désignés au démarrage de la mise en œuvre du CCDD sur la base des agences et partenaires nationaux « chefs de file » des Effets. Ils seront composés de représentant.e.s des agences, fonds, programmes et entités des Nations unies ainsi que des partenaires nationaux concernés. Ils se réuniront au minimum 3 fois par an ou, au besoin et de manière extraordinaire, à la demande d'un.e des coprésident.e.s du groupe.

Groupe Suivi & Evaluation (GTSE) : Le GTSE sera coprésidé par un.e représentant.e de la partie nationale et d'un.e représentant.e onusien.ne désignés au démarrage de la mise en œuvre du CCDD. Il est composé des spécialistes et chargé(e)s de suivi-évaluation du SNUD, ainsi que des représentant.e.s des Ministères et autres institutions nationales. Le rôle du GTSE est d'accompagner le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du CCDD. Il a la responsabilité de soutenir le renforcement des capacités du personnel des Nations Unies et des partenaires nationaux en matière de suivi et évaluation ; de fournir l'appui nécessaire pour l'intégration des principes de la Gestion Axée sur les Résultats dans la planification,

²¹ (i) Ne laisser personne de côté, (ii) l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme, (iii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, (iv) résilience, (v) durabilité et (vi) principe de responsabilité.



la budgétisation, le suivi et l'évaluation des Plans de travail conjoints des Groupes de résultats ; d'initier, mener, suivre et assurer la qualité de toute action de suivi-évaluation en lien avec le CCDD sous les orientations préalables du Comité du Pilotage Conjoint ; d'apporter un appui méthodologique aux groupes de résultats en matière de collecte de données et de mise en œuvre du Plan intégré de suivi et évaluation et de rapportage annuel.

Structures d'accompagnement

Des groupes de travail inter-agences strictement internes pourront être mis en place pour soutenir la prise en compte des grands principes programmatiques, stimuler la programmation conjointe et mettre en œuvre la réforme des activités de gestion et d'appui opérationnels. Ces groupes ne dupliqueront en aucune manière les fonctions, les responsabilités et activités des structures de gouvernance mis en place par le CCDD.

Arrangements de gestion : Le CCDD sera exécuté sous la coordination globale du Comité de pilotage Conjoint. Le SNUD et ses partenaires gouvernementaux ainsi que les institutions nationales mettront en œuvre les activités programmatiques. Le CCDD deviendra opérationnel grâce à l'élaboration des Documents de Programmes de Pays (CPD) et autres cadres et stratégies propres à chaque Agence, Fonds et Programme. Ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. De manière générale, chaque agence mettra en œuvre ses fonds et programmes selon ses propres procédures et modalités. Dans le cas d'accords de financement conjoint ou de financement de programmes conjoints, les rôles et responsabilités des agences, fonds, programmes et entités des Nations Unies seront définis dans les documents spécifiques régissant ces accords.

Les agences, fonds, programmes et entités des Nations Unies continueront leurs efforts d'harmonisation et de simplification de leur procédure de gestion, notamment celles ayant adopté l'Approche Harmonisée des Transferts Monétaires (HACT)²².

²² UNICEF, UNFPA, PNUD



CHAPITRE 4

SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

4.1 Plan de suivi, évaluation et apprentissage

Des instruments et des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage seront déployés pour accompagner la mise en œuvre du CCDD. Ces instruments et mécanismes viseront à assurer que la mise en œuvre atteint les résultats escomptés malgré l'évolution du contexte, et que les leçons émergentes, ainsi que les bonnes pratiques sont intégrées. L'évaluation indépendante du CCDD sera effectuée par des cabinets et expert.e.s répondant aux critères requis convenus conjointement, lors d'un appel émis initialement au niveau national, et à travers les procédures et modalités de contractualisation de services des Nations

Unies. Un groupe de référence de l'évaluation sera mis en place pour piloter les différentes phases de l'évaluation. Il est coprésidé par les coprésident.e.s du Comité du Pilotage Conjoint et composé de dix (10) membres du dit Comité de Pilotage Conjoint à parts égales entre représentant.e.s de la partie nationale et de la UNCT. Le rapport final de l'évaluation indépendante du CCDD est soumis pour examen et approbation du Comité de Pilotage Conjoint.

Le calendrier suivant présente le séquençage et la périodicité des activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.



Description des activités	Groupe de résultats responsable	Chef de file	Calendrier					
			Durée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Monitoring								
Appui aux enquêtes nationales (ex. nutrition, population, pauvreté, santé, etc.)	GR1, 2, 3 et 4	UNCT/HCP/ ONDH/ Ministères concernés	NA	x	x	x	x	x
Collecte et analyse des données de suivi par rapport aux indicateurs de résultats, par groupes de résultats	GR1, 2, 3 et 4	UNCT/GTSE	Une fois par an	x	x	x	x	x
Examen et rapports								
Études/examens thématiques et publications selon les besoins	GR4 /GTSE	GR4 Coprésident	NA	x	x	x	x	x
Mise à jour des données dans UNInfo par toutes les entités du SNUD	GR1, 2, 3 et 4	Coprésidents des GR /GTSE	Une fois par semestre	x	x	x	x	x
Examen par les groupes de résultats des progrès réalisés par rapport aux produits et aux résultats	GR1, 2, 3 et 4	Coprésidents des GR/GTSE	Une fois par semestre	x	x	x	x	x
Examen annuel des performances du CCDD	GR1, 2, 3 et 4	Comité de Pilotage	Un fois par an	x	x	x	x	x
Production du rapport annuel des Nations Unies au Maroc	GR1, 2, 3 et 4	UNCT	Une fois par an	x	x	x	x	x
Rapport National sur les ODD	GR4	UNCT/HCP	NA	x	x	x	x	x
Evaluation								
Revue à mi-parcours du CCDD	Comité de pilotage	UNCT/Comité du pilotage	3 mois			x		
Évaluation indépendante du CCDD	Comité de pilotage	UNCT/Groupe de référence de l'évaluation issu du Comité de Pilotage	6 mois				x	
Apprentissage								
Documenter, analyser collectivement et partager les apprentissages et les leçons qui émergent tout au long du cycle du programme	GR1, 2, 3 et 4	UNCT	Continue pendant le cycle	x	x	x	x	x



Annexes



Annexe 1 - Cadre de résultats du Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2023-2027

Axe 1 : Transformation Économique Inclusive et Durabilité				
Priorités nationales de développement : Axe de transformation stratégique n°1 du NMD «Vers une économie productive et diversifiée				
ODD : 1, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17				
Résultats	Indicateur	Valeur de référence	Cibles	Source de vérification
Effet 1 - L'économie marocaine est compétitive, inclusive et créatrice d'emploi décent, en particulier pour les femmes et les jeunes, à travers une transformation structurelle fondée sur le développement durable et sur la résilience, notamment climatique.				
Produit 1.1 : Les capacités des parties prenantes nationales sont renforcées pour accompagner une transformation structurelle vers une économie verte, compétitive, innovante, inclusive et à faible émission de carbone.	Nombre de parties prenantes ayant reçu une assistance technique pour la transition écologique	0	450	Audit énergie Rapport d'Activités
	Nombre de bénéficiaires d'initiatives de renforcement de capacités fournies pour soutenir les chaînes de valeur, y compris pour les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes	0	450	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de bénéficiaires ayant participé à des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences techniques soutenus par le SNUD	0	17.000	Rapport d'activité/évaluation de chaque initiative
Produit 1.2 : Des solutions innovantes pour une transition écologique, la conservation et la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes, la transformation des systèmes alimentaires, ainsi que pour la gestion durable des ressources naturelles sont mises au point en tenant compte des effets du changement climatique.	Nombre d'entreprises et organisations de producteurs ayant bénéficié d'interventions favorisant l'accès aux informations sur le marché, aux technologies, aux tendances en matière d'innovation y compris pour les entreprises et les organisations dirigées par des	0	1.000	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de projets pilotes/solutions/initiatives développés et testés pour la conservation/préservation/valorisation des écosystèmes et des ressources naturelles	0	15	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre d'hectares et d'espèces/races conservés et maintenus sous un régime d'utilisation durable, de conservation, d'accès et de partage des avantages		Hectares : 58.000 Espèce: 10	Rapports de projet
Produit 1.3 : Les acteurs du marché du travail, y inclus ceux de l'écosystème entrepreneurial, sont renforcés pour promouvoir l'accès, en particulier des femmes et des jeunes, à l'emploi décent et à l'entrepreneuriat.	Nombre d'outils mis en place pour promouvoir la création d'emploi/entreprises	0	13	Rapports sur la stratégie pour l'emploi Rapport d'activités
	Nombre de personnes bénéficiant d'initiatives visant à renforcer l'accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat	0	11.000	Rapports sur la stratégie pour l'emploi Rapport d'activités
	Nombre de jeunes ayant bénéficié de renforcement de capacités visant à renforcer l'employabilité et l'entrepreneuriat	0	200	Rapports d'Activités Agences et Partenaires



Axe 2 : Développement du capital humain				
Priorités nationales de développement : Axe de transformation stratégique n°2 du NMD «Développement du capital humain»				
ODD : 2, 3, 4, 5, 10, 17				
Résultats	Indicateur	Valeur de référence	Cibles	Source de vérification
Effet 2 - La population au Maroc bénéficie d'une couverture universelle pérenne par des services de qualité, intégrés et résilients d'éducation, de formation et de santé ainsi que d'un accès accru à la culture.				
Produit 2.1 : Les capacités des intervenant.e.s et la gouvernance du système de santé sont renforcées afin d'assurer un accès équitable et de qualité à des soins et services de santé intégrés, y compris sexuels, reproductifs et de nutrition, ainsi que la résilience du système face aux urgences de santé publique.	Nombre d'intervenant.e.s dans le système de santé bénéficiant de renforcement de capacités	0	2.250	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de modèles d'intervention innovants fondés sur les droits humains et sensibles au genre testés pour améliorer la qualité des services et soins de santé intégrés	0	10	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de régions dotées de plans d'action régionaux pluriannuels pour la santé des enfants (0-18 ans) et la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale évitable	UNICEF, UNFPA : 3	10	Documents des plans d'actions régionaux approuvés
	Nombre d'aidant.e.s (caregivers), membre de familles et/ou de membres de la communauté touchés par des interventions de sensibilisation sur la santé y compris la SSR et la nutrition	UNICEF, UNFPA: 0	15.000.000	Rapports reach plateformes de communication
Produit 2.2 : Les programmes de prise en charge et de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles sont renforcés dans le cadre d'actions multisectorielles pour un accès équitable et continu aux services de prévention et de soins de qualité, y compris durant les crises sanitaires	Nombre de Stratégies, politiques et programmes nationaux et régionaux des maladies transmissibles et non transmissibles élaborés et mise en oeuvre	0	15	Documents de stratégies politiques/ programmes/ Plan de mise oeuvre des stratégies.
	Nombre de plans d'action opérationnels de mise en oeuvre de la Stratégie nationale multisectorielle de prévention et de contrôle des MNT 2019-2029	1	3	Plan de mise en oeuvre des stratégies /Stratégie nationale multisectorielle de prévention et de contrôledes MNT 2019-2029/ Plans d'action multisectoriel de prévention et de contrôle des MNT
	Nombre de provinces ayant implanté une prise en charge des maladies non transmissibles dont les maladies : cardiovasculaires, diabète, cancer du col et santé mentale	56	80	Données MSPP Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de personnes y compris dans le milieu de travail bénéficiant de renforcement de capacités et de sensibilisation pour la prévention des risques et maladies non transmissibles et transmissibles	0	2.000	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de personnes vivant avec paludisme autochtone pour 100.000 habitants	0	0	Données MSPP



	Nombre de nouveaux cas de leishmaniose cutanée pris en charge par an	3.774 (2020)	3.128	Données MSPS
	Nombre de nouveaux cas notifiés de tuberculose toute forme par an	30.762 (2019)	35.000	Données MSPS
	Nombre de campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de prévention des facteurs de risque des maladies non transmissibles par an	3	3	Données MSPS Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de personnes vivant avec le VIH recevant un traitement antirétroviral	18.159	21.500	Données MSPS Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Taux de couverture des populations clés et vulnérables par des services de prévention combinée des maladies transmissibles	Populations clé : 50% Détenus : 22% PUDI: 88%	Populations clé HSH, PS PID MIGRANTS: 90% Détenus: 95% PUDI: 95%	Données Ministère de la Santé et de la DGAPR
Produit 2.3 : Les capacités des acteurs du système éducatifs sont renforcées en vue d'assurer une éducation et une formation inclusive et de qualité à tous les âges, y compris aux populations les plus vulnérables.	Nombre d'acteurs du système éducatifs formés	0	10.000	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre d'adolescentes et jeunes, garçons et filles, en dehors du système scolaire ayant eu accès à une éducation formelle ou non formelle	0	10.000	Système d'information Ministère de l'Education
	Nombre d'alphabétiseurs formés pour encadrer les cours d'alphabétisation	0	3.500	Système d'information Ministère de l'Education
	Nombre de personnes en situation de handicap ou en situation particulière ayant bénéficié de mesures et initiatives prises pour faciliter leur insertion dans le système éducatif	13.000	30.000	Système d'information Ministère de l'Education
	L'éducation aux compétences de vie et à la citoyenneté est intégrée dans la formation des acteurs du système éducatif avec des orientations substantives pour la mise en oeuvre dans les établissements d'enseignements et de formation	Score 3	Score 4	Rapports d'Activités Agences et Partenaires



Produit 2.4 : Les structures du système éducatif sont renforcées pour un meilleur accès, notamment des enfants et des jeunes du milieu rural, à une éducation et une formation, inclusive et de qualité.	Existence de curricula et soutien des enseignants et des administrateurs des établissements scolaires inclusifs des enfants en situation de handicap	Score 1	Score 3	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Existence d'une politique et d'un programme sur l'enseignement de la petite enfance, y compris un curriculum et des normes de qualité	Score 2	Score 4	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Existence de stratégies pour créer une demande éducative pour l'enseignement secondaire des filles	Score 1	Score 3	Document de la stratégie
	Nombre de bénéficiaires des enseignements des power skills & citoyenneté (certification) pour développer des compétences personnelles, valeurs nationales et culture responsabilité sociétale et environnementale	2022 : 0	143.000 (F: 78.000 ; H : 65000)	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Compétences de vie et éducation à la citoyenneté sont intégrées dans les cadres politiques et curriculaires	Score 2	Score 4	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
Produit 2.5 : Les systèmes dédiés sont renforcés pour une meilleure valorisation du patrimoine et un accès accru à la culture comme moteur de cohésion sociale.	Nombre d'ONG ayant développé des initiatives de sauvegarde du patrimoine culturels sous toutes ses formes	0	15	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de politiques et stratégies en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine culturel immatériel et matériel soutenues dans leurs développement/revu et mise en oeuvre	0	1	Documents des stratégies/politiques
	Nombre des dossiers d'inscription sur les listes de l'UNESCO	5	5	Données de l'UNESCO



Axe 3 : Protection sociale et lutte contre les inégalités				
Priorités nationales de développement : Axe de transformation stratégique n°3 du NMD «Inclusion et protection sociale »				
ODD : 1, 5, 6, 8, 10, 16, 17				
Résultats	Indicateur	Valeur de référence	Cibles	Source de vérification
Effet 3 - La protection sociale est universelle et soutenable, et les inégalités sociales, locales, régionales et de genre sont réduites en vue de ne laisser personne pour compte				
Produit 3.1 : Les capacités des acteurs institutionnels, les mécanismes en place et des services intégrés sont renforcés pour accompagner la généralisation de la protection sociale, notamment pour les populations en situation de vulnérabilité et/ou d'enclavement.	Nombre d'acteurs clés ayant des capacités renforcées sur le système de protection sociale universelle et égalitaire	10	50	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Disponibilité des données sur l'impact ou l'efficacité de la protection sociale sur au moins un résultat lié aux enfants, filles et femmes	Non	Oui	Rapports des études
	Nombre d'évaluations des programmes de protection sociale réalisées	2	4	Rapports des études
	Nombre de recommandations adoptées par des institutions gouvernementales pour le financement de l'extension des prestations de protection sociale	3	5	Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Produit 3.2 : Les capacités et l'autonomie des acteurs communautaires et de la société civile sont renforcées afin d'accompagner les populations les plus vulnérables et/ou enclavés vers l'accès territorialisé aux services de base.	Nombre d'acteurs communautaires et de la société civile soutenus pour mettre en oeuvre des interventions communautaires en faveur des populations vulnérables.	0	180	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre d'enfants migrants et réfugiés ayant reçu des services de protection	2.084	9.500	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	La problématique des enfants migrants est incluse dans les mécanismes sectoriels et plans de protection	Non	Oui	Plans sectoriels
	Nombre de personnes vulnérables ayant bénéficié d'activités génératrices de revenu	0 ; PNUD: 0	1560	Plans sectoriels



Produit 3.3 : Les catégories de population les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants victimes de discriminations et/ou violences, bénéficient d'un renforcement de capacités, leur permettant d'accéder aux services de base, notamment en situation de crise.	Nombre de personnes (caregivers, enseignants, communauté) ayant reçu l'information, l'éducation et la formation sur l'élimination de la violence faite aux enfants, la violence basé sur le genre, le mariage d'enfants et la séparation de la famille	3.873.656	10.000.000	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Existence de stratégie nationale ou plan relatif à l'élimination du mariage des enfants incluant le budget disponible	Non	Oui	Document de la stratégies approuvé
	Nombre d'acteurs nationaux (parlementaires, journalistes, artistes, religieux, marocain.e.s relevant des institutions nationales gouvernementales, jeunes filles et garçons, etc.) engagé dans la promotion du changement dans les comportement sociaux de genre pour promouvoir l'effectivité des droits des femmes, des filles et des personnes laissées pour compte	NA	600	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de filles, de garçons et de femmes qui ont été victimes de violence bénéficiant des services de santé, de prise en charge, de travail social ou de justice	13.800	19.000	Données du Ministère de la Santé, MDS et Justice
Produit 3.4 : Les jeunes vulnérables, notamment les NEETs, ainsi que les acteurs les accompagnant, sont appuyés en vue d'une meilleure inclusion, à travers notamment le renforcement de la formation, l'employabilité et de la participation citoyenne.	Nombre d'entités et de jeunes, garçons et filles, formés à l'élaboration et au renforcement de programmes de prévention et de traitement des comportement à risque y compris la consommation de drogues	0	2.000	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de personnes bénéficiant d'initiatives visant à fournir des alternatives sociales et économiques aux drogues, à la violence et à la criminalité	0	5.100	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de personnes, y compris les femmes en milieu rural, sensibilisées et accompagnées dans la création d'entreprise, la recherche d'emploi et/ou à la formation professionnelle	0	2.600	Rapports d'Activités Agences et Partenaires



<p>Produit 3.5 : Les capacités des acteurs institutionnels et de la société civile sont renforcées en matière de promotion de la culture de l'égalité, de promotion des valeurs de tolérance, de lutte contre les discriminations et les stéréotypes en termes de genre, d'origine sociale, ethnique ou raciale.</p>	<p>Nombre de personnes ayant bénéficié de nouvelles actions entreprises pour prévenir les comportements à risque, y compris l'extrémisme violent,</p>	0	500	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	<p>Nombre d'inspecteurs du travail formés aux mécanismes de contrôles des pratiques de recrutement et de lutte contre les discriminations contre les travailleurs et travailleuses migrants et réfugiés</p>	4	100	Données du Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences
	<p>Nombre d'OSC/ONG et entités mettant en oeuvre des programmes de prévention et de traitement adaptés aux jeunes, garçons et filles, qui fournissent un soutien et des services de protection aux jeunes vulnérables</p>	NA	50	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	<p>Nombre des parties prenantes nationales soutenues dans la mise en oeuvre de politiques publiques pour la prévention et lutte contre les discriminations, y compris la violence à l'égard des femmes et les discriminations fondées sur le genre, sur l'origine sociale, ethnique ou raciale.</p>	NA	25	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	<p>Nombre de nouvelles mesures prises pour garantir les droits des populations vulnérables (personnes handicapées, migrants, réfugiés, populations clés) afin de ne laisser personne pour compte</p>	0	17	Rapports d'Activités Agences et Partenaires



Axe 4 : Gouvernance, résilience et développement local				
Priorités nationales de développement : Axe de transformation stratégique n°4 du NMD «Territoires et durabilité»				
ODD : 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17				
Résultats	Indicateur	Valeur de référence	Cibles	Source de vérification
Effet 4: Les politiques publiques sont performantes, inclusives, territorialisées, intégrant le développement durable, basées sur des données				
Produit 4.1 : Les capacités des parties prenantes nationales sont renforcées pour la mise en oeuvre et le suivi des dispositions de la Constitution ainsi que des engagements internationaux en matière de droits humains, d'égalité de genre, de sécurité et d'accès équitable à la justice, ainsi que de droits au développement durable.	Nombre de bénéficiaires des actions de renforcement des capacités liées à la mise en oeuvre du cadre juridique national et des politiques nationales en conformité avec la constitution et les standards internationaux	0	7.000	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de personnes vulnérables ayant bénéficié d'assistance juridique et de mesures de protection/non privative de liberté conformément aux conventions internationales	0	50.000	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de nouveaux outils analytiques mis à disposition des acteurs de la justice conformément aux instruments internationaux en vigueur	0	10	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
Produit 4.2 : Les capacités des parties prenantes nationales sont renforcées afin d'accompagner la modernisation des services publics, l'amélioration de la transparence et la lutte contre la corruption.	Nombre d'acteurs disposant de personnel ayant bénéficié de renforcement de capacités en matière de modernisation et de digitalisation des services publics, en faveur d'une meilleure prestation de services	4	9	Revue annuelle des projets
	Nombre de nouvelles procédures administratives dématérialisées.	0	45	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de mesures, nouvelles ou actualisées, visant à renforcer la bonne gouvernance, y compris la redevabilité, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence dans la prestation de services	PNUD : 10	30	Revue annuelle des projets
Produit 4.3 : Les structures de coordination, les systèmes d'information de suivi et évaluation, aussi bien au niveau national que régional, sont institutionnalisés et renforcés en vue d'améliorer la convergence et la performance des politiques publiques fondées sur des données probantes et territorialisées.	Nombre d'études, de recherches et d'évaluations appuyées par le SNUD portant sur les politiques publiques visant à générer des données probantes et territorialisées	0	23	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Existence de données désagrégées d'enquêtes nationales auprès des ménages sur les cibles des ODD recueillies au cours des 5 années précédentes	Oui	Non	Rapport des enquêtes
	Nombre de personnes ayant bénéficié de renforcement de capacités en matière de suivi et évaluation des politiques publiques	0	200	Rapports d'Activités Agences et Partenaires



	Nombre de mécanismes nationaux et infranationaux nouveaux/ actualisés de collecte de données et de coordination opérationnels pour la mise en oeuvre, la cohérence et la convergence des politiques publiques	0	5	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Existence des évidences sur les budgets sensibles au genre et à l'enfance pour identifier, suivre et améliorer les allocations/dépenses budgétaires sensibles au genre et à l'enfance	Oui UNICEF: 1 étude UNW	Oui (UNICEF: 3 études; UNW: BSG/ASG)	Rapport des études et des recherches Projets de Performance (Projet de Loi de Finances, PLF) Rapport sur le budget axé sur les résultats en tenant compte de l'aspect genre (PLF) Rapport annuel de performance (Loi de Règlement)
Produit 4.4 : Les capacités des acteurs aux niveaux central et local, notamment des élu.e.s et des cadres des collectivités territoriales, sont renforcées afin d'accélérer la mise en oeuvre de la régionalisation avancée en tant que levier de démocratie participative et de développement territorial durable, y compris dans les petites et moyennes villes.	Nombre de bénéficiaires au niveau central et local du renforcement des capacités en faveur de l'accélération du processus de régionalisation avancée et de déconcentration	0	400	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de zones urbaines et rurales appuyées pour un développement durable intégré et inclusif visant la réduction des disparités territoriales	0	30	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de collectivités territoriales soutenues dans l'élaboration de plans territoriaux sensibles aux priorités des femmes, jeunes et enfants	UNW : 33 (30 communes et 3 régions)	60	Rapports d'Activités Agences et Partenaires
	Nombre de collectivités territoriales appuyées pour une planification en faveur de la résilience, la gouvernance environnementale, la biodiversité, la préservation/valorisation des ressources naturelles. (désagrégés par type: régions, provinces/préfectures, communes)	0	30	PDR, PDP, PAC
Produit 4.5 : Les capacités des acteurs publics et des parties prenantes locales, en particulier dans les régions vulnérables, sont renforcées en faveur d'une gouvernance participative des ressources naturelles, garante de leur durabilité et de la résilience, notamment climatique.	Nombre de plans de gestion à long terme des ressources naturelles, des sites fragiles et des écosystèmes vulnérables élaborés ou actualisés	0	130	Documents de planification
	Nombre de sites d'intérêt écologique soumis/désignés comme SIPAM : Globally Important Agricultural Heritage Systems	2 sites	5	Documents de reporting FAO
	Nombre de programmes de renforcement de capacités pour la préservation et valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles y compris forestières et marines, et la protection de l'environnement	FAO : 0	25	Rapports d'Activités Agences et Partenaires



Annexe 2 : Annexe légale au Cadre de coopération pour le Développement Durable 2023-2027

Considérant que le Gouvernement du Maroc (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

- a) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD au pays, qui a été signé par le Gouvernement du Royaume du Maroc et le PNUD le 13 mai 1982 (« l'Accord »). Le présent Cadre de coopération et le plan de travail conjoint du groupe de résultats précisant les activités programmatiques du PNUD qui découlent de ce Cadre de coopération constituent ensemble le « document de projet » mentionné dans l'Accord d'assistance (le plan de travail conjoint fait partie du présent Cadre de coopération et est cité ici en référence). Le partenaire de mise en œuvre et le PNUD signeront un accord de projet stipulant les dispositions propres à chaque projet, conformément au document de projet pertinent.
- b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), un accord de base de coopération conclu en mars 1994 et révisé et ratifié en avril 2001.
- c) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), un Accord de coopération de pays conclu le 20 juillet 2007 et ratifié le 18 février 2009.
- d) En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), un accord par un échange de lettres établi en date du 30 décembre 1997 aux termes duquel l'Accord de Base conclu entre le PNUD et le Gouvernement le 13 mai 1982 est applicable mutatis mutandis à l'UNFPA.
- e) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), un Accord de Base en matière de coopération a été conclu avec le Gouvernement du Royaume du Maroc le 06 septembre 1988, à Vienne.
- f) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), un Accord relatif à l'établissement d'un bureau de Représentation de la FAO au Maroc conclu sous forme d'échange de lettres, signées respectivement par la FAO le 9 octobre 1981 et par le Gouvernement du Royaume du Maroc le 27 novembre 1981.
- g) Avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), un Accord de Base signé le 15 septembre 1961.
- h) Avec l'Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), un Accord de Siège signé le 22 février 1990 en vue de la création du Bureau multi-pays de l'UNESCO à Rabat.



- i) Avec l'Entité des Nations unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes), un accord conclu par échange de lettres en date du 4 avril 2016 aux termes duquel l'Accord de base entre le PNUD et le Gouvernement en date du 13 mai 1982 est applicable mutatis mutandis à l'ONU Femmes.
- j) Avec la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), un Accord de Base conclu le 24 mars 1999.
- k) Avec l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM), un Accord de Siège portant création et ouverture d'une représentation de l'OIM conclu le 22 février 2005 à Genève et ratifié le 15 juin 2006.
- l) Avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), un Accord relatif à l'établissement d'un Bureau de Pays signé le 8 mai 2015 et ratifié le 24 février 2022.
- m) Avec le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), un Accord de Pays Hôte signé le 11 mai 2016 et ratifié le 24 février 2022, le Bureau de pays de l'ONU-Habitat a été inauguré le 8 mars 2021 à Rabat.
- n) Avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), une lettre EXO/2015/146, en date du 18 février 2015, du Directeur Exécutif de l'ONUSIDA à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, portant sur la présence et nomination du Directeur et Représentant de l'ONUSIDA au Maroc. Le Bureau de l'ONUSIDA collabore étroitement avec le Ministère de la Santé et les autres partenaires de la riposte nationale au VIH/sida avec des financements de projets d'appui.
- o) Avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et son Annexe I relative à l'OIT, auxquelles le Maroc a adhéré les 28 avril et 10 juin 1958, respectivement, et l'Accord relatif à l'assistance technique, signé le 28 mars 1957.
- p) Avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), un échange de lettres conclu en date du 9 novembre 2015 aux termes duquel l'Accord de Base conclu entre le PNUD et le Gouvernement le 13 mai 1982 est applicable mutatis mutandis à l'UNOPS.
- q) Avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), les termes de l'Accord de Base conclu entre le PNUD et le Gouvernement s'appliquent, mutatis mutandis, au personnel, aux activités, aux biens et aux actifs du Bureau de l'ONUDC au Maroc.

Accord Pays Partenaire (PCA) conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la Direction Générale De La Protection Civile, renouvelé en 2020 et 2021.

Pour tous les organismes : l'assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des instances dirigeantes compétentes.

Le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.



Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies ou Institution Spécialisée signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission. Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leur personnel les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement.

Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires et experts en mission, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires-ou ses experts en mission.





13, Avenue Ahmed Balafrej
Souissi, Rabat - Maroc
Tél. : +212 5 37 63 31 41
Fax : +212 5 37 63 30 81
onu.maroc@un.org
www.un.org.ma
Retrouvez-nous sur :   @ONUMaroc